



JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 3 — 2006

Séance

du mercredi 22 février 2006

Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence: Charles Juillard (PDC), président du Parlement.

Secrétariat: Jean-Claude Montavon, vice-chancelier d'Etat.

Ordre du jour:

1. Communications
2. Promesse solennelle de suppléants
3. Election d'un remplaçant de la commission de la justice
4. Election d'un remplaçant de la commission de l'économie
5. Questions orales
6. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2006

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 59 députés et de l'observateur de Moutier.)

1. Communications

Le président: Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, Monsieur le Vice-chancelier, Madame et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, j'ouvre la deuxième journée parlementaire du Parlement jurassien pour l'année 2006. Permettez-moi de faire un tour d'horizon des principaux événements survenus depuis notre dernière séance.

Lorsque je vous ai annoncé en milieu d'après-midi, le 25 janvier dernier, que les ouvriers de la Boillat avaient décidé de se mettre en grève, imitant ainsi une partie de notre Parlement, jamais je n'imaginai qu'un mois plus tard (29 jours exactement) la grève serait encore reconduite. Face à une situation si dramatique, il est difficile d'exprimer ce que peuvent ressentir les femmes et les hommes qui sont directement concernés. Il est tout aussi difficile de comprendre les blocages dont la direction de l'entreprise est essentiellement responsable. Il est temps que ce conflit arrive à son terme, dans l'intérêt de toutes les parties en présence et dans l'in-

térêt économique de l'ensemble de la région jurassienne. Je tiens à remercier toutes les personnes qui apportent leur aide et leur soutien tant aux grévistes qu'à celles et ceux qui tentent de trouver une solution: le comité de soutien, les ministres jurassien, bernois et fédéral de l'Economie, le médiateur, les acteurs présents sur le terrain, les collectifs publics régionaux, les anonymes et en particulier les groupes parlementaires jurassiens qui ont tous consenti à faire don d'un jeton de présence au fonds de secours des employés de la Boillat. J'exhorte les parties en présence à faire un pas dans la direction du plan proposé par le médiateur pour trouver enfin une issue favorable à ce conflit du travail sans précédent.

Le 1^{er} février 2006 restera un jour particulier pour la République et Canton du Jura. En effet, la presse nous apprenait le décès à Genève d'un ami fidèle du Jura, le conseiller national Jean-Philippe Maitre. Il m'a été donné la triste tâche, accompagné du ministre Gérald Schaller et de la conseillère aux Etats Madeleine Amgwerd, de représenter la République et Canton du Jura aux obsèques de celui qui restera une figure emblématique de la politique suisse, un supporter émérite et inlassable de la cause jurassienne, un homme hors du commun qui a toujours su donner à la politique un visage humain. Jean-Philippe, tu vas nous manquer! Je réitère à sa famille nos sentiments de reconnaissance et de sympathie.

Coïncidence bien particulière, c'est aussi ce jour-là que le ministre Jean-François Roth annonçait qu'il ne briguerait pas un nouveau mandat au Gouvernement jurassien cet automne. Par cette affirmation très forte «12 ans, ça suffit!», Jean-François Roth a décidé de passer la main afin de s'occuper d'autres choses après tant d'années consacrées aux affaires publiques. Nous aurons l'occasion de lui dire plus tard toute notre reconnaissance et aujourd'hui, au nom du Parlement et du peuple jurassien, je lui dirai simplement merci. Aura-t-il ouvert une brèche? Un proche avenir devrait nous en apprendre certainement davantage!

Ce même 1^{er} février 2006, un autre Jurassien a tiré sa révérence: Jean-Pierre Jobin, directeur de l'aéroport international de Genève, a quitté son poste. Lui non plus n'a jamais ménagé sa peine pour porter loin à la ronde les couleurs du Jura. Nul doute que nous pourrions encore compter sur lui pour faire découvrir et apprécier notre région.

Le 26 janvier dernier, le Bureau du Parlement a répondu à une invitation de l'entreprise BAT. Au terme d'une présentation et d'une visite très intéressante de l'unité de production

de Boncourt, nous avons eu l'occasion d'aborder diverses questions communes, notamment l'avenir jurassien de l'entreprise, le développement économique de la région, les carences en capacités hôtelières et les problèmes posés par la fumée sur la santé, notamment sur la cohabitation des fumeurs et des non-fumeurs dans les lieux publics.

Le 30 janvier, accompagné du président-délégué du Comité mixte, du vice-chancelier et d'une petite délégation, je me suis rendu à la 1006^e Foire Saint-Ours à Aoste. J'ai pu me rendre compte de l'attachement des Valdôtains à leurs traditions et à leur folklore. Une foule très nombreuse prend part à la fête et visite les stands institutionnels mis à disposition des délégations amies. A ce sujet, je regrette que le Jura ne profite pas davantage de cette extraordinaire vitrine pour mieux vendre ses charmes touristiques. Je suis convaincu qu'il y a un très grand potentiel inexploité.

La semaine dernière enfin, à l'occasion d'une visite privée en Valais, j'ai rencontré mon homologue valaisan, Monsieur Marcel Mangisch du Haut-Valais. J'ai pu vérifier en effet combien nos préoccupations étaient semblables, notamment en ce qui concerne les voies de communication, la politique des anciennes régions fédérales et l'implantation de nouvelles entreprises. Il vous transmet d'ailleurs les plus cordiaux messages du Parlement valaisan.

Venons-en maintenant à quelques communications d'ordre administratif. En ce qui concerne notre ordre du jour :

- le point 34, à savoir la question écrite no 2007 de Lucienne Merguin Rossé, est reporté, avec l'accord de son auteure;
- le point 45, la question écrite no 2002 de Maxime Jeanbourquin, est ramené au Département de l'Education et sera traité en point 24^{bis}.

Je vous rappelle enfin la «Grande action citoyenne» lancée par le Département de la Justice et des Finances qui vous donnera l'occasion, au terme de nos débats de ce jour, de vous initier à JuraTax et de remplir votre déclaration d'impôt dans cette salle, sous les conseils des taxateurs du Service des contributions. Pour ma part, ma déclaration est déjà remplie – avec JuraTax – et rendue à ma commune. J'espère que ma taxation me parviendra avec la même célérité !

2. Promesse solennelle de suppléants

Le président: Par arrêté du 7 février 2006, le Gouvernement a constaté l'élection, en qualité de député suppléant du district de Delémont, de Monsieur Eric Dobler. Par arrêté du même jour, soit le 7 février 2006, le Gouvernement a constaté également l'élection du député suppléant de Courroux, Monsieur Jean-Luc Fleury.

Nous allons donc maintenant passer à la promesse solennelle de ces deux députés suppléants. Je leur demande de bien vouloir s'approcher de la tribune et à l'Assemblée de se lever.

Je vais vous donner lecture de la promesse solennelle et ensuite, à l'appel de votre nom, je vous demande de répondre «Je le promets» : «Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge».

M. Jean-Luc Fleury (PDC): Je le promets.

M. Eric Dobler (PDC): Je le promets.

Le président: Je vous félicite, vous remercie de votre promesse, de votre engagement au profit de la collectivité jurassienne et vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'activité parlementaire. (*Applaudissements.*)

3. Election d'un remplaçant de la commission de la justice

Le président: En remplacement du député Yves-Alain Fleury élu titulaire de la commission, le groupe PDC propose le nouveau député suppléant Jean-Luc Fleury comme remplaçant de la commission de la justice et des pétitions. Y a-t-il d'autres propositions? Ce n'est pas le cas. Monsieur le député suppléant Jean-Luc Fleury est donc élu tacitement remplaçant de cette commission.

4. Election d'un remplaçant de la commission de l'économie

Le président: Suite à la démission de Madame la députée Marie-Noëlle Willemin, le groupe PDC nous propose la candidature du député suppléant Eric Dobler comme remplaçant de la commission de l'économie. Y a-t-il d'autres propositions? Cela ne semble pas être le cas. Monsieur le député suppléant Eric Dobler est donc élu tacitement remplaçant de cette commission.

5. Questions orales

Attitude de Swissscanto face à Swisssmetal

M. Pierre-André Comte (PS): Ma question porte sur l'attitude de Swissscanto, dont fait partie la Banque cantonale du Jura, dans l'affaire Swisssmetal.

Au préalable, je voudrais ici témoigner publiquement du soutien de mon groupe parlementaire – qui, j'en suis sûr, est celui de l'ensemble de notre Parlement – aux grévistes de Reconvilier. Et saluer leur combat légitime, leur courage et leur juste détermination dans la défense de leurs droits et de leur dignité. Ils sont l'honneur des travailleurs de tout le pays.

Swissscanto, la collectivité des banques cantonales pour les services de placement et de prévoyance, est actionnaire de Swisssmetal. Or, au moment où une région tout entière envisage le pire, son porte-parole, M. Amstutz, se répand dans le journal «Le Temps» du 17 février en affirmant que, pour les banques cantonales, le placement de Swissscanto est «purement financier», et que, «suivant très attentivement» le conflit, ces dernières «maintiennent leur confiance dans la direction» et n'ont «certainement pas l'intention de se mêler de décisions opérationnelles».

Ces déclarations méritent pour le moins des éclaircissements. On comprendra ainsi qu'on s'intéresse à l'appréciation que porte le Gouvernement sur les déclarations du porte-parole de Swissscanto et, le cas échéant, à la position de notre Banque cantonale quant à savoir si elle se sent concernée par lesdites déclarations. Pour l'heure, ma question est la suivante :

Le Gouvernement ne pense-t-il pas opportun d'intervenir auprès de la Banque cantonale du Jura, cela afin qu'elle

invite Swisscanto à ne pas renouveler sa confiance à M. Hellweg et ses amis si ceux-ci persistent à maintenir leur plan de démantèlement de «la Boillat» et, de la sorte, exercer une pression supplémentaire dans le sens de la préservation, autant des droits des travailleurs de l'entreprise que des intérêts économiques du Jura tout entier?

M. Gérald Schaller, ministre des Finances: Le Gouvernement jurassien, comme vous l'imaginez, est bien sûr très préoccupé par ce qui se passe à la Boillat depuis plusieurs semaines. Certainement que le ministre de l'Economie aura encore l'occasion de s'exprimer à ce sujet au cours de cette séance parlementaire et de vous confirmer que le Gouvernement jurassien suit très attentivement l'évolution de cette situation. Il ne se passe pas de séance du Gouvernement sans que cette problématique ne soit abordée.

L'enjeu, il faut le dire, est d'importance pour l'ensemble de la région, compte tenu des emplois directement ou indirectement menacés. C'est en outre un savoir-faire d'une valeur considérable dont l'existence est mise en cause par les mesures de réorganisation envisagées par la direction de l'entreprise et le conflit qui s'en est suivi.

Le Gouvernement espère bien évidemment qu'une solution pourra être trouvée grâce au médiateur mandaté par le conseiller fédéral Joseph Deiss. Nous avons confiance en M. Bloch et nous voulons croire que sa médiation aboutira à la reprise des négociations entre le personnel et la direction de la Boillat, permettant de sauver les emplois sur le site de Reconvilier, d'assurer la pérennité de l'entreprise et de satisfaire la demande des clients qui commencent eux-mêmes à connaître des difficultés faute d'approvisionnement en matières premières.

Cela étant, les banques cantonales et la Banque cantonale du Jura en particulier ne sont pas directement impliquées dans Swissmetal et encore moins dans les difficultés rencontrées sur le site de Reconvilier. Si l'on peut comprendre qu'on cherche, par différents moyens, à faire pression sur la direction pour tenter d'infléchir sa position particulièrement intransigeante, il convient aussi d'éviter de rechercher des responsabilités là où elles n'existent pas. Certes, la Banque cantonale du Jura détient 0,6 % du capital de Swisscanto qui, elle-même, possède un peu plus de 6 % du capital de Swissmetal. Cependant, par eux-mêmes, ces chiffres suffisent à démontrer que les possibilités d'action de notre Banque cantonale sont quasiment nulles dans cette affaire.

Le ministre de l'Economie et moi-même avons eu différents contacts avec le directeur de la Banque cantonale du Jura pour évoquer cette problématique. Le directeur de la BCBJ a lui-même contacté la direction de Swisscanto pour lui faire part de ses préoccupations face à ce conflit et à ses conséquences pour le tissu industriel et économique jurassien. Cependant, Swisscanto, qui offre des prestations de services en matière de placements et de prévoyance, a effectivement pour règle de ne pas intervenir dans les activités opérationnelles des sociétés dans lesquelles elle a investi. Elle se contente d'agir comme investisseur financier. Aussi, et contrairement à ce qui a pu paraître dans certains médias, la direction de Swisscanto ne s'est jamais exprimée sur le bien-fondé de la stratégie préconisée par Martin Hellweg, qu'elle n'a donc, dans tous les cas, jamais cautionnée. Les banques cantonales, directement ou indirectement par l'intermédiaire de Swisscanto, n'ont pas pris position dans ce conflit et n'ont jamais fait part du maintien de leur confiance à Martin Hellweg. Celle-ci ne leur a pas été

demandée et bien évidemment, les banques cantonales, qui ne sont pas directement impliquées dans cette entreprise, n'ont jamais fait part du maintien de leur confiance.

Compte tenu des moyens d'action limités dont disposent les banques cantonales, il serait à mon avis déplacé et injustifié de vouloir leur imputer une quelconque responsabilité dans cette affaire et il me semblerait, quant à moi, préférable d'intervenir auprès des partenaires bancaires de l'entreprise qui ont certainement d'autres arguments plus convaincants à faire valoir à l'égard de la direction de Swissmetal.

M. Pierre-André Comte (PS): Je suis partiellement satisfait.

Promotion économique de la Suisse romande

M. Philippe Gigon (PDC): Suite aux conclusions d'un mandat confié à l'Institut de recherches économiques régionales de l'Université de Neuchâtel, le directeur du DEWS (structure de promotion économique exogène où le Jura a rejoint en 2005 les cantons de Vaud, de Neuchâtel et du Valais) a démissionné tout récemment de son poste. Cette démission fait suite aux différentes remarques et critiques énoncées à l'égard de M. Sermet dans le rapport en cause.

Or, selon certains avis autorisés, la démission de son directeur ouvre la porte à une possibilité de restructuration du DEWS en permettant ainsi de redéfinir sa stratégie. Elle permet notamment d'envisager de mettre sur pied une structure couvrant la promotion économique de toute la Suisse romande en y incluant Genève et Fribourg, voire le Jura-Sud.

Ne faut-il pas saisir cette opportunité pour regrouper toute la Suisse occidentale avec, en plus, l'atout du nom de Genève, cité mondialement connue, qui permettrait ainsi d'avoir une réelle importance sur la place économique internationale?

Ce serait également l'occasion de revoir le mode de financement de la nouvelle structure et d'envisager éventuellement une structure mixte également financée par le secteur privé, par exemple les banques, les assurances et l'industrie.

Cette restructuration aurait l'avantage d'avoir un seul organisme et serait à même de faire contrepoids à la promotion économique de la région zurichoise qui regroupe sept cantons et dont on connaît l'efficacité.

Nous demandons donc au Gouvernement de nous donner son appréciation sur la question et en particulier de nous dire s'il est favorable à l'ouverture du DEWS aux cantons de Genève et de Fribourg. De plus, le Gouvernement pourrait-il nous informer si le Jura a également bénéficié, en 2005, de contacts d'implantations d'entreprises provoquant des retombées économiques suite à son appartenance au DEWS?

M. Jean-François Roth, ministre de l'Economie: Le député Gigon a rappelé les circonstances qui ont amené à la démission du directeur du DEWS, M. Francis Sermet, et il a indiqué, à juste titre je crois, que ce départ a ouvert des possibilités d'élargissement de cet organisme.

Nous sommes naturellement au début des discussions. Les conseillers d'Etat des quatre cantons membres du DEWS ont appointé une séance tout prochainement pour

évoquer ces questions puisque des ouvertures, en particulier du côté de Genève, semblent se profiler à l'horizon.

Comment évaluer cette situation? Il faut d'abord dire que c'est un peu prématuré, un peu précoce puisqu'on ne connaît pas exactement encore la volonté des partenaires. Je dirais qu'il y a naturellement toujours un certain danger à un élargissement. Pour le canton du Jura, nous avons expliqué, lorsque nous avons adhéré au DEWS, qu'il n'était plus envisageable que le Jura fasse cavalier seul dans la promotion économique parce que la concurrence internationale et intercantonale est devenue trop vive et nous avons besoin de nous appuyer sur un partenariat avec d'autres partenaires. Par conséquent, nous devons, pour l'heure en tout cas, misé sur le DEWS puisque nous avons écarté à l'époque la possibilité de travailler dans un même contexte avec la région bâloise. Nous devons continuer avec le DEWS ce travail d'approfondissement de nos relations, du réseau et du démarchage.

Il y a toujours des dangers, disais-je, parce qu'un élargissement rend la conduite d'une telle structure plus complexe. Cela déplace aussi le centre de gravité. Vous pensez bien que si Genève entre dans le DEWS, l'Arc lémanique, de nouveau, aura un poids important et il s'agira pour nous de tirer notre épingle du jeu dans une telle équation.

En revanche – et je crois qu'il faut se montrer ouvert à une telle hypothèse, à une telle éventualité – le poids de Genève, et de Fribourg bien sûr aussi, mais le poids de Genève est d'une importance capitale pour la visibilité d'une structure de promotion économique parce que Genève, c'est la Suisse, c'est l'Europe. On connaît le Cervin et le jet d'eau mais on a un peu de la peine à répertorier sur une carte les Franches-Montagnes ou le Chasseral! Je veux dire qu'il y a sans doute un apport économique important. La question est aussi de savoir si, avec l'immense réseau dont dispose actuellement Genève, on arrive à rendre ses réseaux compatibles et si Genève est prête à mettre à disposition, comme Fribourg d'ailleurs, tous ses réseaux, qui sont assez développés, et ses canaux de démarchage économique. Tout cela doit être discuté. Nous sommes naturellement ouverts à une région homogène parce que je crois que c'est quand même l'avenir aussi de ce pays mais il s'agira pour nous de tirer notre épingle du jeu.

Pour terminer rapidement sur la question du député Gigon, le premier bilan de notre partenariat avec le DEWS (donc à fin 2005), c'est onze mois de participation au DEWS puisque nous sommes entrés en février 2005. Nous avons concrétisé environ sept projets du DEWS durant l'année 2005, qui ont généré une vingtaine d'emplois, alors qu'une vingtaine de projets ont été amenés par d'autres sources (les sources habituelles de la promotion économique jurassienne), qui généreront entre cinquante-huit et cent vingt emplois dans les prochaines années. Donc, on voit que la promotion économique jurassienne est encore plus forte et plus développée actuellement que notre partenariat avec le DEWS mais il faut aussi une mise en route. Je signale aussi qu'une vingtaine de dossiers sont actuellement dans le pipe-line, qui proviennent du DEWS et qui doivent être naturellement approfondis, finalisés. Donc, il y a encore de grandes possibilités. Nous avons la volonté de poursuivre parce que nous pensons que ce bilan, tout intermédiaire et qui doit naturellement encore (on est dans une phase de démarrage) s'affirmer, est un bon bilan.

M. Philippe Gigon (PDC) : Je suis satisfait.

L'image du Canton et un article de presse sur les stéréotypes et les préjugés cantonaux

M. Philippe Rottet (UDC) : Récemment, dans un périodique romand, une étude a été publiée sur les stéréotypes et les préjugés cantonaux. Ceci pourrait porter à rire si elle n'était pas trop outrancière pour les personnes concernées. Les Jurassiens sont taxés d'irresponsables, d'éthyliques, de sournois et autres qualificatifs peu amènes! Bien peu de nos compatriotes se reconnaîtront dans ce portrait un brin tendancieux.

Constatant que l'image de notre coin de pays en prend un méchant coup, notamment au regard d'investisseurs potentiels, nous demandons au Gouvernement s'il entend entreprendre, à l'image de ce qui se fera en gare de Bâle en mai prochain et que nous saluons, des démarches similaires ou d'autres actions susceptibles de redorer notre blason.

M. Jean-François Roth, ministre de l'Economie : La politique d'image, vous ne pouvez pas la forger en un jour. Elle se construit sur le long terme et le Gouvernement jurassien a depuis longtemps installé une politique qui devrait aboutir à une image plus flatteuse que celle qu'on véhicule généralement à travers des stéréotypes et qui est méprisable parce qu'en réalité, comme vous l'avez dit, aucun Jurassien ne se reconnaîtra dans ces portraits tout faits qui sont des espèces de portraits de photomaton dont on ne sait pas d'ailleurs exactement d'où proviennent les différents éléments qui le composent.

Dans ces conditions-là, ce travail d'image, qui est très important effectivement aussi pour de potentiels investisseurs, doit se poursuivre et c'est la raison pour laquelle le Gouvernement a mis sur pied toute une série d'opérations de relations publiques, que ce soit à Bâle (vous l'avez rappelé tout à l'heure) mais aussi à travers des manifestations sportives dans le Jura (comme le Tour de Romandie) ou sur les scènes extérieures de marchés nordiques. Nous serons présents et nous ferons valoir les atouts jurassiens.

Alors, il n'y a pas de réponse toute faite à votre question, Monsieur le Député. Encore une fois, nous sommes tous porteurs d'une image et il faut tâcher ensemble de contribuer à donner, sur les scènes extérieures mais aussi à l'intérieur, la meilleure image de nous-mêmes et faire en sorte que le Jura, qui généralement a quand même de nombreux atouts mais n'a pas toujours bonne presse à l'extérieur, puisse, à travers ces diverses opérations, en ressortir grand et renforcé.

M. Philippe Rottet (UDC) : Je suis partiellement satisfait.

Projet d'agrandissement du circuit TCS de Courgenay

M. Fritz Winkler (PLR) : Depuis l'introduction du nouveau système de permis de conduire, les élèves conducteurs ont l'obligation d'effectuer un certain nombre d'heures sur un circuit sécurisé.

Le TCS du Jura possède d'ores et déjà, et depuis longtemps, un tel site sur la commune de Courgenay. Toutefois, pour être en tous points conforme à la nouvelle législation fédérale en la matière, le TCS section Jura a l'obligation d'agrandir le circuit et, surtout, d'y installer une piste glissante. Pour cela, il lui est nécessaire d'acheter 45 ares au

sud de sa parcelle. Le propriétaire de ce terrain a d'ores et déjà donné son accord en décembre 2004. Les différents services cantonaux concernés ont tous donné un préavis favorable, à l'exception du Service de l'aménagement du territoire.

Une deuxième étude a été effectuée, tentant de réfléchir à la possibilité d'aménager autrement la nouvelle piste. Cela n'a pas été très concluant puisque ce second projet impliquerait de dévier un cours d'eau, de défricher de la forêt et d'amener environ 1'500 à 2000 m³ de remblais. Autrement dit, il serait extrêmement difficile d'obtenir les autorisations nécessaires.

Malgré la controverse autour de ce futur circuit, d'autres projets du même type sont sur le point de voir le jour, en Ajoie mais aussi dans la vallée de Delémont. Le Gouvernement est favorable à la plupart d'entre eux. Or, ces installations de sports et de loisirs sont souvent plus dévoreuses de bonnes terres agricoles que le projet de Courgenay. Le Service de l'aménagement du territoire reconnaît toutefois que le dossier de Courgenay n'est pas le même que celui proposé par M. Florian Lachat.

Comment le Département de l'Environnement peut-il être contre l'emprise de 45 ares de surfaces d'assolement, surface finalement moindre, alors que ce projet va servir à l'apprentissage de la conduite et ainsi favoriser la sécurité de futurs conducteurs et donc de la route en général, et cela à des prix très abordables ?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement: En effet, la commune de Courgenay a présenté une modification de son plan de zones pour permettre la construction d'un centre de conduite sur le site du camping existant. La modification proposée consiste à étendre la zone à bâtir sur une surface de quelque 5'000 m², qui sont actuellement attribués aux surfaces d'assolement. Ces dernières sont contingentes et protégées par le Canton. D'ailleurs, vous avez récemment approuvé plusieurs fiches du plan directeur qui exigent que ces surfaces d'assolement le soient.

Lors de l'examen préalable que j'ai transmis à la commune, j'ai relevé le fait qu'une installation analogue avait été autorisée à Develier, celle-ci, en zone industrielle, ne nécessitant aucune extension de la zone à bâtir.

La création d'un seul centre de conduite devrait permettre de couvrir la totalité des besoins jurassiens pour l'obtention du permis de conduire à deux phases.

Il n'est donc pas possible de justifier le projet de Courgenay avec une telle emprise sur la zone agricole. La demande formulée par la commune de Courgenay a donc été préavisée négativement.

J'ai également précisé que si le TCS entendait tout de même réaliser son centre de conduite, il devait le faire dans les limites de la zone à bâtir. A leur demande, j'ai rencontré les promoteurs du TCS et les ai informés de ces conditions en les invitant à revoir leur projet. Il appartient maintenant à la commune de Courgenay de présenter un projet qui respecte les exigences légales en matière de zones à bâtir. Naturellement, elle peut ignorer nos recommandations, avec le risque évident de ne pas obtenir l'aval du Canton. Elle pourrait alors s'adresser au Tribunal administratif pour faire valoir son point de vue.

Personnellement, je pense qu'il serait beaucoup plus logique et plus rationnel que les promoteurs de ces deux projets se rencontrent afin de collaborer ensemble sur un projet commun.

M. Fritz Winkler (PLR): Je suis partiellement satisfait.

Mesures financières prises en faveur des véhicules peu polluants

M. Jean-Jacques Sangsue (PDC): Le 3 décembre 2003, le Parlement a voté une modification partielle du décret sur l'imposition des véhicules routiers. Ainsi, les véhicules peu polluants (véhicules hybrides, véhicules propulseurs à gaz naturel) bénéficient d'une réduction de la taxe de 50 %. Cette mesure est un encouragement à acquérir des véhicules dits «propres». Mesure certainement insuffisante à elle seule!

Ne faudrait-il pas envisager des mesures supplémentaires (prime d'acquisition, subvention ou autres)? On pourrait penser aussi à plus d'informations aux consommateurs ainsi qu'aux constructeurs. La récente visite du site internet d'un grand importateur japonais m'a permis par exemple de constater que le Jura était malheureusement absent de la liste des cantons pratiquant une fiscalité réduite pour les véhicules hybrides!

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement: Ces derniers temps, les pics de pollution constatés provoqués par les particules fines des véhicules diesel ont relancé le débat sur les véhicules propres. Et, comme vous l'avez relevé Monsieur le Député, le canton du Jura accorde une réduction de 50 % de la taxe de circulation des véhicules peu polluants tels les véhicules hybrides ou au gaz naturel.

Cet avantage est également accordé aux véhicules qui ne polluent pas du tout, comme les véhicules électriques, ou ceux utilisant à 100 % un carburant non fossile issu de la biomasse (biodiesel, biogaz, etc.).

On estime qu'il s'agit d'une bonne mesure, assez générale si on la compare aux autres cantons parce qu'elle ne fixe pas beaucoup de conditions et qu'elle n'est pas limitée dans le temps.

Vous nous interpellez sur l'information aux consommateurs. Le Service des transports et de l'énergie donne des informations qui sont plutôt spécialisées dans le domaine du bâtiment. Les intéressés à acquérir un véhicule peu polluant sont renvoyés vers les concessionnaires qui les conseillent dans le choix d'un véhicule consommant et polluant peu.

La véritable impulsion pour ces véhicules utilisant des carburants issus de la biomasse ou au gaz naturel viendra de la Confédération qui prévoit, pour 2007, d'abaisser de manière notable leur imposition, ce qui les rendra particulièrement concurrentiels par rapport aux carburants fossiles.

Une autre bonne nouvelle pour le Jura, le gaz naturel carburant sera bientôt disponible à Delémont. En effet, la société Energie du Jura, en partenariat avec la ville de Delémont, planifie l'installation d'une station de remplissage de gaz naturel carburant, qui devrait être mise en service pour la fin de cette année.

Par contre, le Jura, comme vous le demandez, n'envisage pas d'accorder des subsides aux acquéreurs de véhicules peu polluants. La promotion incombe plus particulièrement aux milieux intéressés, comme le fait l'industrie gazière qui accorde une aide financière substantielle aux nouveaux propriétaires de véhicules à gaz naturel. Par exemple, un montant de 3'000 francs est alloué lors d'un tel achat.

Comme vous pouvez le constater, Monsieur le Député, les mesures d'incitation existent et seront renforcées et, ainsi, la promotion des véhicules propres est ainsi bien assurée.

M. Jean-Jacques Sangsue (PDC): Je suis satisfait.

Nouvelle politique régionale de la Confédération

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI): La presse vient de nous dévoiler le nouveau projet de politique régionale de la Confédération. L'innovation réside dans le fait que les cantons deviendront les seuls interlocuteurs de la Confédération en lieu et place des communes et des associations. Par ailleurs, seuls les projets – publics ou privés – porteurs de création d'emplois à valeur ajoutée émergeront, semble-t-il, à l'aide fédérale. La poule aux œufs d'or est bel et bien morte pour les associations culturelles et sportives ou les communes, qui pouvaient compter sur l'appui fédéral, sous forme de prêts LIM ou autres, pour améliorer leurs infrastructures ou pour s'en pourvoir.

Enfin et surtout, les régions de montagne ne seront plus seules à bénéficier de l'aide projetée mais toute la Suisse, à l'exception de six grandes agglomérations (les cinq grandes et Lugano). Donc, l'Argovie, Zoug, Yverdon, Lucerne par exemple s'inscriront en concurrence avec les régions de montagne qui perdront bien des plumes.

Aussi, j'aimerais poser deux questions à notre Gouvernement:

- Alors que le débat va s'amorcer aux Chambres fédérales sur ce sujet, nous aimerions connaître davantage que ce que nous aurions pu lire dans la presse sur les stratégies du Gouvernement pour garantir à notre Etat un soutien suffisant permettant chez nous aussi la création ou le maintien d'entreprises pourvoyeuses d'emplois.
- De même, le Gouvernement prévoit-il une concertation avec nos parlementaires fédéraux en vue de tenter d'infléchir le projet en faveur d'un soutien mieux ciblé sur les régions qui en ont le plus besoin?

Le président: La réponse du Gouvernement par Monsieur le ministre Jean-François Roth, que j'autorise à ne répondre qu'à une seule des deux questions!

M. Jean-François Roth, ministre de l'Economie: Monsieur Jeanbourquin a rappelé les grandes lignes de la nouvelle politique régionale. Plus de compétitivité, valeur ajoutée et création d'emplois sont les maîtres-mots de cette nouvelle politique qui, présentée comme cela, il faut bien le dire, a du bon aussi. Et les Chambres fédérales viennent d'être saisies d'un projet de message du Conseil fédéral à ce propos et il est bien évident que nous allons suivre ce dossier, avec nos parlementaires fédéraux, de manière qu'il puisse être encore infléchi sur un certain nombre de points, en particulier des points qui nous importent parce que les régions qui connaissent un développement économique plus lent ont tout intérêt à ce que cette nouvelle politique puisse aussi produire des effets démultiplicateurs chez nous. Voilà donc pour le cadre.

Maintenant, comment cela va-t-il se passer? La Confédération va mettre en place, mais en concertation avec les cantons, des programmes pluriannuels qui vont fixer le contenu de cette nouvelle politique régionale, si le projet passe la rampe. Ensuite, les cantons devront mettre sur pied des programmes pluriannuels cantonaux de mise en œuvre de cette nouvelle politique.

Alors, vous me demandez ce que va faire le canton du Jura. On va faire plusieurs choses mais on va en tout cas

continuer dans la direction qu'on a prise actuellement et le noyau de notre politique va être le cinquième programme de développement économique. Joseph Deiss a dit une fois que ce programme était la meilleure illustration de la nouvelle politique régionale de la Confédération. Par conséquent, on a là, réunis dans ce cinquième programme, tous les éléments pour élaborer des projets à valeur ajoutée et créer des emplois qui peuvent être soutenus à condition qu'un certain nombre de paramètres soient également réunis. On devra faire aussi plusieurs autres choses.

La LIM ne va plus exister, vous l'avez rappelé; l'arrêté Bonny n'existera plus non plus. Mais, naturellement, il y aura des aménagements fiscaux, des prêts à certaines conditions et il y aura encore toujours un volet de soutien à la politique transfrontalière. Ce qu'on devra faire, c'est abroger la loi d'application de la loi fédérale d'aide aux régions de montagne. On devra également s'organiser. Comme on l'a dit, on va créer nos projets autour du cinquième programme de développement économique.

Et puis, s'agissant de la structure, on ne part pas de rien; on va la mettre en place. Le Gouvernement va prendre un arrêté, durant ce premier semestre vraisemblablement, pour la mise en place de la nouvelle structure d'accompagnement de cette nouvelle politique régionale. On ne part pas de rien. Nous avons une Association Régionale Jura qui va certainement continuer à travailler à la mise en œuvre de cette politique. Il faudra sans doute quand même un peu revoir et corriger la mission de cette association puisqu'en réalité les buts vont diverger par rapport à ce qu'elle faisait actuellement.

Voilà, Monsieur le Député, les grandes lignes pour répondre à votre question et vous rassurer en même temps. Je crois que le Jura est prêt à naturellement jouer le jeu de cette nouvelle politique régionale mais surtout à tirer son épingle du jeu. Il faudra bien qu'on le fasse puisqu'on aura plus de concurrents. On devra donc encore être meilleurs mais on a la volonté d'y parvenir et d'y arriver, aussi avec des partenaires puisque les partenariats (en particulier avec des villes ou d'autres cantons, des projets intercantonaux) seront particulièrement soutenus dans le cadre de cette nouvelle politique.

M. Maxime Jeanbourquin (PCSI): Je suis satisfait.

Vidange des fosses à purin aux Franches-Montagnes

M. Gabriel Cattin (PDC): Monsieur le Ministre de l'Environnement et de l'Équipement, je voudrais vous faire part des soucis des agriculteurs des Franches-Montagnes et du Clos-du-Doubs sur le problème des fosses à purin suite à l'interdiction de l'épandage des engrais de ferme en hiver. Ceci pour vous rappeler que l'hiver dure et qu'il peut encore durer un mois, voire plus. De la neige au mois d'avril aux Franches-Montagnes est une situation courante. Que fait-on?

Je vous demande donc expressément, Monsieur le Ministre, de surseoir à la lettre du 10 octobre dernier et d'autoriser, par vos services, les agriculteurs concernés qui en font la demande de pouvoir vider une partie (je dis une partie) de leurs fosses. Je voudrais vous faire remarquer, Monsieur le Ministre, que les problèmes de l'agriculteur de plaine ne sont pas les mêmes en montagne et que ces problèmes-là ne se règlent pas dans les bureaux! La plaine n'a plus de neige mais on a sanctionné tout le monde! Ne devrait-on pas à

l'avenir élaborer des directives qui tiennent compte des situations climatiques des régions de montagne ?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement: En ce qui concerne l'Ajoie et la Vallée de Delémont, en effet, il n'y a pas de problème puisque les champs sont actuellement dégelés et la neige a complètement fondu. Par contre, aux Franches-Montagnes effectivement, la longue période d'enneigement que nous avons vécue et qui se poursuit a conduit le Service de l'économie rurale à mettre sur pied le dispositif permettant aux agriculteurs, dont les fosses sont pleines, de disposer des capacités libres d'autres exploitations agricoles. Je rappelle que ce dispositif a été initié l'année passée suite aux graves pollutions qui se sont produites afin de trouver des solutions qui permettent d'éviter de tels accidents.

Chaque commune dispose d'un préposé aux cultures, qui a été chargé d'inventorier les capacités libres. La semaine dernière, un fichier central a ainsi pu être créé. Tout agriculteur dont la fosse est pleine, ou en voie de l'être, doit s'adresser soit au Service de l'économie rurale, soit au préposé aux cultures de la commune. Il sera alors orienté vers une autre fosse dont le propriétaire aura accepté que l'on utilise sa capacité disponible.

Par contre, si l'enneigement actuel aux Franches-Montagnes se poursuit trop longtemps et que les fosses se remplissent en totalité, il faudra trouver des solutions en utilisant les capacités libres dans d'autres régions. Et je tiens à rappeler que la législation fédérale interdit tout épandage sur une surface gelée, enneigée ou gorgée d'eau. Le système qui a été mis en place, en collaboration avec les milieux de l'agriculture, doit permettre de trouver des solutions. Il n'y aura donc pas de dérogation accordée.

M. Gabriel Cattin (PDC): Je ne suis pas satisfait.

Publicité et endettement des jeunes adultes

M. Ami Lièvre (PS): L'influence de la société de consommation est un phénomène qui prend de l'ampleur. Dans ce contexte, les jeunes adultes en particulier sont de plus en plus vulnérables aux effets de la publicité.

Selon une étude menée par la Haute école de travail social de Berne, 17 % des jeunes sont maintenant victimes d'une dépendance vis-à-vis d'achats dits compulsifs et 47 % ont une tendance à un comportement d'achats incontrôlés. L'utilisation de plus en plus fréquente des cartes de crédit favorise ce comportement. L'une des conséquences les plus malheureuses de cette nouvelle forme de dépendance, c'est bien sûr l'endettement, d'ailleurs souvent aggravé par le fait que ces personnes se laissent facilement entraîner au leasing, au petit crédit ou aux achats à tempérament.

Cette situation provoque dans les familles des conflits entre parents et adolescents ou des querelles entre conjoints, qui peuvent aller jusqu'à la séparation.

Pour venir en aide à ces hommes et à ces femmes endettés et favoriser leur réintégration sociale, certains cantons – Fribourg en particulier depuis le 1^{er} janvier de cette année – ont créé un fonds de désendettement. Les critères d'attribution sont précisés dans une ordonnance et les demandes au fonds doivent être adressées soit à Caritas, soit à un service social régional. Le Gouvernement est-il au courant de cette démarche? Est-elle, à ses yeux, pertinente ou pense-

t-il qu'en la matière les mesures prises actuellement dans notre Canton sont suffisantes ?

M. Claude Hêche, ministre des Affaires sociales: Il serait prétentieux de ma part, Monsieur le Député, de vous dire que les mesures prises sont suffisantes car cette problématique, malheureusement, s'amplifie et nous interpelle tous, que nous soyons parents, politiques, employeurs ou formateurs. Aussi, de manière je dirais collective, un accent particulier doit être porté en faveur des jeunes afin de briser cette évolution négative.

Pour répondre plus précisément aux questions que vous posez, je puis vous indiquer que, dès l'automne dernier, le Gouvernement a décidé la mise sur pied d'un service spécialisé dont le mandat a été confié à Caritas Jura. Les tâches confiées à ce service sont notamment de réaliser des accompagnements budgétaires sociaux et surtout des assainissements financiers et également de piloter des projets de prévention.

Pour renforcer cette structure, nous avons également mis sur pied une commission permanente de surendettement, composée de professionnels de la branche qui accompagnent cette structure de conseils afin que des mesures de prévention soient prévues et en particulier une sensibilisation des jeunes à la problématique du surendettement.

Le premier bilan sera effectué dans le courant de cet été et il nous permettra de mieux percevoir si les mesures prises sont suffisantes ou éventuellement si elles doivent être renforcées.

M. Ami Lièvre (PS): Je suis satisfait.

Etat de la route Courrendlin–Vicques et nouvelle piste cyclable

M. Yves Queloz (PDC): Dans le cadre de la réalisation de l'entrée nord du tunnel autoroutier Courrendlin–La Verrerie de Choindex, d'importants travaux sont en cours. De plus, l'ouverture de l'autoroute entre Delémont et Courrendlin étant effective, nous constatons une augmentation du trafic sur la route Courrendlin–Vicques.

Les accotements de cette dernière ont été partiellement réfectionnés voici deux à trois ans. Les secteurs manquants sont aujourd'hui en très mauvais état et même dangereux lors de croisements avec des véhicules de grand gabarit, d'où ma question: ne serait-il pas opportun de profiter de la réalisation de la piste cyclable, qui a débuté il y a quelques semaines, pour remettre en état ces accotements ?

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement: La piste cyclable qui est actuellement en construction est combinée avec un chemin d'améliorations foncières se trouvant dans le secteur concerné, dont le maître d'ouvrage est le Syndicat d'améliorations foncières de Courrendlin. Pour réaliser cette infrastructure, le Canton verse une participation financière provenant du crédit voté par le Parlement et destiné à la réalisation des itinéraires cyclables.

Les travaux de maintenance souhaités ne peuvent donc pas être réalisés dans ce contexte et par ce financement.

Je tiens ici aussi à rappeler que les montants inscrits au budget de la maintenance routière sont annuellement

insuffisants et nous obligent à faire des choix et à repousser certains projets. Les dégradations que vous signalez sur ce secteur ne présentent pas un degré d'urgence justifiant d'inclure une intervention dans le budget 2006. Bien entendu, si des secteurs dégradés mettent en danger les usagers, le Service des ponts et chaussées interviendra immédiatement.

M. Yves Queloz (PDC): Je suis satisfait.

Procédure de naturalisation

M. Francis Girardin (PS): Par conviction et par raison, j'ai toujours été persuadé que les demandes de naturalisation devaient être traitées par les exécutifs locaux et non par une assemblée de citoyens tels qu'un conseil de ville ou une assemblée communale. C'est d'ailleurs dans ce sens que j'étais intervenu, au nom du groupe socialiste, à cette tribune.

Celles et ceux d'entre vous qui doutent encore du bien-fondé de la procédure que nous défendons devraient assister à une séance du Conseil de ville de Delémont. En effet, depuis le début de la législature, les représentants de l'UDC procèdent au lynchage verbal de certains requérants en utilisant des procédés ignobles et scandaleux! On a notamment pu voir, l'an dernier, une jeune fille, assise dans le public, subir le procès de ses parents, en termes sentencieux, avec des sous-entendus et des fausses vérités! Ces élus à l'éthique douteuse ont humilié ce couple qui, par ailleurs, avait satisfait à toutes les exigences administratives de la Confédération et du Canton.

Lundi dernier encore, un jeune homme africain, présent lui aussi dans le public avec toute sa famille, tous requérants de l'admission à l'indigénat communal, s'est fait humilier lui aussi pour un reste de dette envers l'assistance sociale, dette qu'il est en train de rembourser, alors que cet élément n'entre évidemment pas dans les conditions d'obtention de la nationalité.

Cette procédure et ces procédés doivent cesser! Et vous avez la possibilité d'y mettre fin, Madame et Messieurs les membres du Gouvernement.

- Quand allez-vous soumettre au Parlement les modifications nécessaires de la loi sur les communes et de la loi sur le droit de cité afin d'attribuer la compétence d'octroyer l'admission au droit de cité communal au conseil communal ou à une autre autorité administrative communale?
- Par ailleurs, le Gouvernement est-il prêt à appliquer l'article 91 de la Constitution cantonale qui lui permet, en cas d'urgence, d'édicter une ordonnance allant dans ce sens si la procédure législative lui paraît trop longue? Pareille demande vous a été adressée le 8 septembre dernier par le Conseil communal de Delémont qui attend toujours une réponse!

Je me permets de vous rappeler que les communes qui, actuellement, procèdent par le législatif pour accorder ou refuser les demandes d'admission à l'indigénat communal agissent contrairement à la Constitution d'après la commission cantonale de la protection des données.

M. Jean-François Roth, ministre: Cette question de l'attribution de l'indigénat communal est très discutée en Suisse et naturellement qu'il y a des cantons qui pratiquent tout à fait

différemment de ce que préconise en réalité la commission de la protection des données, qui affirme effectivement que la procédure qui a cours maintenant, en particulier en ville de Delémont devant le législatif, n'est pas conforme à la Constitution. Mais, quelquefois, l'attribution de ces indigénats donne lieu à des grands débats populaires, avec tout ce que cela peut, malheureusement, comporter comme dérapages mais il y a aussi quand même souvent quelques lueurs d'intelligence qui pointent dans de telles assemblées puisqu'on arrive généralement à faire en sorte que la raison l'emporte.

Si, véritablement, la procédure que l'on connaît actuellement n'est pas conforme à la Constitution, on va changer la loi sur l'indigénat. C'est ce que le Gouvernement va vraisemblablement faire. Je vais le lui proposer. Nous avons établi un projet de modification de la loi sur l'indigénat qui rassemble en réalité toute une série de modifications provenant de diverses motions, postulats et interventions parlementaires et qui intègrent aussi cette remarque du 26 août 2005 de la commission de la protection des données. Ce projet a été transmis le 17 novembre au Service juridique. Je trouve que cela va un peu long pour avoir une réponse mais mon collègue de la Justice va sûrement me dire que ce projet de loi est tellement mal fichu que cela prend du temps pour le remettre un petit peu en ordre! Il dit que c'est cela. Alors, je pense qu'il faut tenir compte aussi de cela mais, normalement, ce projet devrait arriver incessamment sur la table du Gouvernement.

Donc, il n'est pas question, Monsieur le Député, naturellement d'utiliser la procédure d'urgence. On va vous adresser un message court, ramassé et condensé et il s'agira de modifier cette loi avant les vacances d'été mais on ne va pas faire application de l'article 91 de la Constitution pour cela.

M. Francis Girardin (PS): Je suis satisfait.

Salon de la formation professionnelle 2006 pendant un camp de ski

M. Pierre Lièvre (PDC): Ma question s'adresse au Département de l'Economie et de la Coopération en sa qualité d'autorité exerçant la haute surveillance sur la formation professionnelle.

Le Salon de la formation professionnelle 2006 est organisé spécialement pour les élèves des écoles secondaires du canton du Jura et du Jura bernois. Les dates arrêtées pour ce salon, dont l'importance pour l'avenir professionnel des élèves de notre Canton est évidente, l'ont été depuis fort longtemps puisque les directeurs de toutes les écoles secondaires jurassiennes ont été officiellement informés le 4 octobre 2004 de l'édition 2006. Bien plus, les directeurs de ces écoles secondaires ont eu l'occasion de se renseigner une nouvelle fois sur l'organisation de ce salon lors de la séance CODES du 8 novembre 2005.

De façon pour le moins surprenante et sans préavis, les écoles secondaires d'Ajoie et du Clos-du-Doubs ont fixé la date de leur camp de ski à la même période, soit durant la semaine du 13 au 18 mars 2006!

Il va de soi que ces incohérences d'organisation et le défaut apparent de collaboration et de diligence de la part des écoles secondaires d'Ajoie et du Clos-du-Doubs, vis-à-vis notamment du Service cantonal de la formation professionnelle, suscitent inévitablement étonnement et incom-

préhension au sein du comité d'organisation du Salon de la formation professionnelle. Ma question est donc la suivante :

- Le Gouvernement jurassien a-t-il été informé de ce problème ?
- Si oui, entend-il intervenir immédiatement ou à l'avenir auprès des milieux concernés afin d'éviter pareil dysfonctionnement, préjudiciable au bon déroulement de la formation professionnelle de nos élèves ?

M. Jean-François Roth, ministre de l'Economie : Le Salon de la formation professionnelle – qui est organisé maintenant avec les autorités bernoises alternativement dans nos deux cantons – a précisément pour but de promouvoir les métiers qui touchent toute la formation après la scolarité obligatoire et nous invitons naturellement, de manière pressante, les jeunes gens qui finissent leur scolarité à participer à ces salons de manière qu'ils puissent découvrir quels sont les métiers qui leur sont offerts sur le marché lorsqu'ils sortiront de l'école.

Il y a naturellement, dans les divers événements qui jalonnent l'année, la vie, des événements plus prioritaires par rapport à d'autres. Les camps de ski, c'est important, c'est bon pour la santé, ça remet les muscles en forme mais disons qu'il faut aussi, je pense, dans la hiérarchie des priorités, peut-être avoir égard pour l'avenir des jeunes gens, en particulier leur permettre de participer à ces salons. Et ce couac qui a eu lieu est totalement regrettable; je le regrette infiniment.

Bien sûr, il peut y avoir des couacs ou des erreurs de communication mais, en réalité, la date du Salon de la formation professionnelle de mars prochain est connue depuis le 4 octobre 2005. Les deux directions des écoles secondaires d'Ajoie et du Clos-du-Doubs, qui ont fixé les dates de ces camps de ski, le savaient fort bien. Non seulement elles le savaient mais, en plus, elles n'ont rien dit ! Et c'est fortuitement que mon Service de la formation professionnelle a appris que ces camps de ski avaient lieu et ensuite a réagi.

Encore une fois, il faut peut-être aussi que tout le monde soit conscient qu'il y a des priorités sans doute et des événements qu'il faut privilégier par rapport à l'avenir des jeunes gens et des jeunes filles de ce Canton. Je regrette cette situation et j'espère qu'elle ne se reproduira plus. Dans le cas présent, nous avons trouvé une sorte de solution pis-aller puisque ces élèves, qui rentreront du camp de ski sans doute passablement harassés par le ski et par l'après-ski, vont pouvoir quand même fréquenter ce salon le samedi en espérant que ce soit tout de même profitable.

M. Pierre Lièvre (PDC) : Je suis satisfait.

6. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2006 (suite)

Le président : Nous allons donc reprendre nos débats là où nous les avons interrompus le mois passé, sur la base de la feuille qui vous avait été remise par le secrétaire de la commission de gestion et des finances.

Rubrique 101.317.00 – Frais de représentation et de réceptions (page 50)

Majorité de la commission : 126'000 francs.

Gouvernement et minorité de la commission : 140'000 francs.

M. Fritz Winkler (PLR), rapporteur de la majorité de la commission de gestion et des finances : Le budget 2006 prévoit pour les frais liés aux représentations et aux réceptions une dépense de 140'000 francs. La majorité de la commission vous propose, pour cette rubrique 101.317.00, une diminution des dépenses de 10 %, ce qui ramène le montant à 126'000 francs.

Il nous semble qu'il est du devoir du Gouvernement de montrer l'exemple en gérant de manière plus économe les différents déplacements ou les diverses réceptions organisées. L'économie de 14'000 francs demandée pourra être réalisée si une claire volonté est exprimée par le Gouvernement pour aller dans ce sens.

Il serait également difficile de demander à l'administration dans son ensemble de faire des économies sans que le Gouvernement n'ouvre la voie. C'est pourquoi nous vous demandons de soutenir la proposition d'amendement soumise et nous vous en remercions par avance.

M. Vincent Theurillat (PCSI), au nom de la minorité de la commission : La minorité de la commission ne soutient pas cette proposition. L'élaboration d'un budget nécessite de savants arbitrages entre ce qui est désiré et ce qui est financièrement possible. En l'occurrence, le budget 2006, avec ses 140'000 francs, comparé aux comptes 2004 (173'200 francs) nous paraît raisonnable. Un Etat ne peut vivre en complète autarcie et, pour cela, les visites et les contacts avec l'extérieur sont essentiels. Ce budget ne nous semble pas disproportionné et ne relève pas du luxe.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, présidente du Gouvernement : Effectivement, cette rubrique budgétaire ne relève pas du luxe. La comparer avec 2004, très franchement, je pense que ce n'est pas ce qu'il y a de plus judicieux parce qu'en 2004 figurait un montant de 173'273.15 francs parce que vous vous souvenez toutes et tous probablement qu'il y a eu différentes activités et manifestations en lien avec les anniversaires du 25-30 et la République et Canton du Jura.

Par contre, ce que je dois dire, c'est que, depuis 1991, en tant que telle, la rubrique n'a pas subi d'augmentation. S'il s'agit de s'inscrire dans une démarche en quelque sorte punitive à l'égard du Gouvernement, on pourrait comprendre ce genre de démarche. Enfin, certains la comprendront, d'autres moins ! Par contre, je dois vous dire que, tout à l'heure, un député posait une question sur l'image du Jura. Recevoir de manière correcte nos hôtes – il s'agit d'hôtes dits prestigieux, que ce soient des ambassadeurs ou autres – des associations qui fêtent soit un anniversaire, soit qui viennent par rapport à des représentations suisses ou romandes... Et, là, je jette un petit clin d'œil au député Winkler dans le sens qu'il nous a demandé si le Gouvernement était l'ami des abeilles; oui, nous le sommes et tout prochainement vient siéger dans le Jura l'Association romande des apiculteurs et le Gouvernement offrira gracieusement l'apéritif à ces 120 amis des abeilles. Donc, c'est cette logique-là. Il ne s'agit pas, dans cette rubrique, de frais somptuaires à l'intention d'un ou de l'autre ministre. C'est donc effectivement recevoir de manière correcte les différentes associations, qu'elles soient économiques ou culturelles, en offrant parfois un apéritif, en accueillant un conseiller fédéral, un ambassadeur.

Et je dois aussi dire – vous le savez tout à fait – que depuis 2004 il y a eu – à mon avis d'ailleurs à juste titre – la suppression des indemnités de déplacement. Donc, la rubrique en tant que telle a connu une diminution de l'ordre de 17'000 francs qui concernaient les indemnités forfaitaires et de déplacement en faveur de certains ministres, enfin ceux qui en bénéficiaient. (*Rires.*)

Par contre, pour tout ce qui est réception et cadeaux, il n'y a pas d'augmentation.

Maintenant, toujours encore de manière très respectueuse, je trouve aussi un peu particulier qu'on veuille comme cela diminuer de 10 % cette rubrique alors que si l'on prend la même rubrique pour le Parlement, on constate – et je m'en réjouis – une augmentation. En 1997, on était à un total de 48'624 francs; ensuite, on a passé à 55'000, 62'000, 49'000, 64'000, 102'000, 98'000, 80'000 et 112'000. Il s'agit également de frais de représentation, de voyages (notamment ceux de l'APF) et de différentes représentations et de divers accueils. Je pense que c'est bien que le Législatif accueille bien. Donc, je ne vois pas pourquoi, pour ce qui est du Gouvernement, on voudrait anticiper ou prolonger le temps de carême ou bien faire un petit peu comme on supprimait les glaces pour le Gouvernement et ses accueils.

Donc, je vous invite à être sérieux et sereins et à ne pas diminuer cette rubrique, qui n'a rien de luxueux.

Le président : Nous allons donc voter. Je me recommande pour que celles et ceux qui lèvent la main la lèvent bien haut et la gardent levée jusqu'à ce que les scrutateurs aient fini de compter!

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la minorité de la commission est acceptée par 26 voix contre 24.

Rubrique 101.318.02 – Financement du mandat confié à l'AIJ (page 50)

Commission: Ajout d'une rubrique sans montant.

M. Jean-Michel Conti (PLR), président de la commission de gestion et des finances: A la rubrique 101.318.01 (Assemblée interjurassienne), vous avez au budget une proposition d'un montant de 185'000 francs. Elle est confirmée mais il faut savoir que ce montant-là va représenter pour l'AIJ, en 2006 comme d'ailleurs par le passé, essentiellement la participation au paiement de frais de fonctionnement, donc purement des frais dits administratifs. Cela reste acquis.

C'est une commission unanime qui fait une proposition d'ajouter une rubrique 101.318.02. Donc, c'est une nouvelle rubrique qui s'intitule «Financement du mandat confié à l'Assemblée interjurassienne». Je m'exprime donc au nom de la commission unanime et la commission, que je représente, souhaite et espère vivement retrouver au sein du plénum la même unanimité sur cette proposition.

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, je vous concède que le procédé consistant à inscrire au budget une rubrique, autrement dit une ligne budgétaire, sans montant n'est pas très usuel du point de vue de la technique budgétaire. Mais, finalement, le cœur et une volonté politique continue et confirmée sont, à notre sens, plus forts que la simple technique.

A ce stade du débat interjurassien, il est important pour le Parlement de réaffirmer ce qu'il veut et de concrétiser ses intentions. Alors, quand je parle du débat interjurassien, il

y a eu l'initiative populaire cantonale «Un seul Jura», il y a eu l'arrêté du Parlement du 17 novembre 2004 relatif à la validité au fond de l'initiative populaire cantonale «Un seul Jura», il y aura d'ici quelques semaines la loi «Un seul Jura», loi qui est actuellement examinée au sein de la commission de la coopération et de la réunification et, d'après ce que nous savons des travaux de cette commission, c'est une commission unanime aussi qui est entrée en matière et qui va soumettre le mois prochain le projet de loi au Parlement. Il ne fait aucun doute que le Parlement acceptera cette loi «Un seul Jura».

L'article premier de cette loi, qui pour l'instant est au stade de projet, dit que le Gouvernement donne mandat à l'Assemblée interjurassienne de procéder à l'étude d'une nouvelle entité politique de type cantonal à six districts, composée des districts de Courtelary, de Delémont, des Franches-Montagnes, de Moutier, de La Neuveville et de Porrentruy. Ce qu'il faut savoir, c'est que le mandat donné à l'AIJ d'un commun accord entre les cantons de Berne et du Jura, et ce sous les auspices du Conseil fédéral, précise clairement sous chiffre 3.1: «Les coûts des études sont pris en charge paritairement par les deux cantons (Berne et Jura); une éventuelle participation financière de la Confédération est réservée».

J'arrive au terme de la motivation. Il est clair que nous savons que le mandat, certainement, sera effectif, concrétisé dès le mois de juin 2006, si les promesses faites sont tenues. Le Parlement jurassien va voter la loi. Nous savons que, du côté du canton de Berne, il est aussi prévu que l'Assemblée interjurassienne commence ce mandat à cette date. Ce qui veut dire que, pour cette année-ci, il y aura une dépense, il y aura un coût à financer tant du côté jurassien que du côté bernois, en fonction du mandat chiffre 3.1 dont je viens de vous donner lecture.

Evidemment, on ne connaît pas aujourd'hui ce montant, et pour cause: il faut aussi connaître quels seront les besoins de l'AIJ au sujet de l'étude qu'elle devra mener à partir du mois de juin. Donc, courant 2006, on devra certainement procéder par la voie du crédit supplémentaire et puis voter un certain montant inhérent à cette étude. Voilà la raison pour laquelle nous prévoyons d'inscrire cette rubrique motivée comme je l'ai fait, sans montant parce qu'à ce stade on ne le connaît pas. Je crois que c'est avant tout une volonté politique qu'il faut réaffirmer tout en concédant, je vous le dis bien, qu'au niveau de la technique budgétaire, c'est peut-être un peu plus discutable mais cet argument-là est vite balayé par celui qui, au fond, reste essentiel. C'est la raison pour laquelle c'est une commission unanime qui demande que son Parlement soit également unanime à voter cette proposition.

Au vote, cette proposition est acceptée par la majorité du Parlement.

Rubrique 130.506.00 – Equipements et applications informatiques (page 62)

Majorité de la commission: 2'835'000 francs.

Gouvernement et minorité de la commission: 3'000'000 francs.

M. Fritz Winkler (PLR), rapporteur de la majorité de la commission: Le budget 2006 prévoit des investissements au Service de l'informatique, pour plusieurs projets, pour un montant total de 3 millions de francs. Dans cette rubrique

figurent notamment deux postes sur lesquels la majorité de la commission vous propose une diminution de 10 %. Il s'agit des investissements pour «l'acquisition et le renouvellement des postes de travail» ainsi que «l'enveloppe pour les projets prévus dans le schéma directeur informatique». Ces deux objets figurent au budget 2006 pour un montant de 1'650'000 francs. La diminution proposée provoque une économie de 165'000 francs et ramène le montant à 1'485'000 francs.

Dans le contexte financier actuel du Canton, il n'est pas possible d'investir sans cesse dans ces projets sans se poser de questions. Des renouvellements de postes peuvent être différés dans le temps et certains projets être revus à la baisse en fonction d'objectifs et de besoins plus réalistes, en étant persuadés qu'il est possible d'économiser les 165'000 francs sur les investissements informatiques tout en permettant au personnel de l'Etat de faire son travail dans des conditions correctes.

Lors de notre dernière séance de commission, le ministre des Finances, M. Schaller, a informé les commissaires que le Service des contributions a besoin d'un crédit de 440'000 francs pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur central, et ceci très rapidement. Notre groupe vous demande, Mesdames et Messieurs les Députés, de soutenir notre proposition de 10 % d'économies. Pourquoi? Après l'adoption de ce budget, le Gouvernement va proposer un crédit supplémentaire de 440'000 francs par cette acquisition.

M. Vincent Theurillat (PCSI), au nom de la minorité de la commission: Pour la minorité de la commission, il n'est pas logique de faire une diminution linéaire des postes budgétaires sans une appréciation plus précise des investissements et des projets qui seront diminués ou abandonnés suite à cette proposition.

Nous tenons aussi à rappeler que le Gouvernement essaie de rationaliser le fonctionnement de l'administration et que, pour y parvenir, il faut mettre à disposition des outils informatiques performants.

Cela n'a pas de sens de vouloir diminuer le budget de 10 % en sachant qu'une dépense imprévue de 440'000 francs est déjà prévue et obligatoire. Nous vous proposons donc de voter la proposition de la minorité de la commission.

M. Gérald Schaller, ministre des Finances: J'aimerais attirer votre attention sur le fait que le montant porté au budget, sous rubrique 130.506.00, de 3 millions de francs et est tout à fait en adéquation avec les prévisions des plans financiers, si l'on fait abstraction d'un montant de 900'000 francs qui a été transféré du compte de fonctionnement au compte d'investissement dès lors que nous avons abandonné le système de leasing pour financer le renouvellement des postes de travail informatiques. Le montant de 3 millions est donc conforme aux prévisions des plans financiers.

D'autre part, la réalisation des projets contenus dans le schéma directeur informatique aurait nécessité des moyens financiers à hauteur de 3,42 millions. Le Gouvernement, dans l'examen de ce budget 2006, a donc déjà réduit les moyens à disposition du Service informatique de telle sorte que certains projets ont dû être différés.

Si la proposition de la majorité de la commission devait être acceptée, il faudrait réduire l'enveloppe à disposition du SDI pour le renouvellement des postes de travail, ce qui ne fait en fait que reporter un problème sur les années prochaines, soit différer la réalisation de certains projets, ce

qui ne manquerait pas de perturber l'activité des services de l'administration.

Comme Monsieur le député Winkler en a fait état tout à l'heure, le Gouvernement, lors de sa séance du 7 février dernier, s'est trouvé dans l'obligation d'allouer au Service informatique un crédit de 440'000 francs qui n'était pas du tout prévu dans les projets informatiques à réaliser en 2006. Cette mesure est liée au fait que la société chargée de la maintenance du serveur du Service des contributions a annoncé, en fin d'année dernière, son intention de ne plus assurer la maintenance de ce serveur à partir du mois d'avril de cette année. S'agissant d'une application stratégique de l'Etat, il est totalement inenvisageable de prendre le risque de continuer à travailler avec ce serveur sans disposer d'un service de maintenance performant et en s'exposant, cas échéant, à des pannes, voire à des pertes de données particulièrement sensibles et nécessaires à l'activité du Service des contributions. Le Gouvernement a donc décidé de ce crédit de 440'000 francs, ce qui signifie que la rubrique budgétaire à disposition pour 2006 sera en tout état de cause insuffisante et que, comme l'a annoncé Monsieur Winkler, le Gouvernement devra, en cours d'année, venir devant le Parlement, respectivement devant la commission de gestion et des finances, avec une proposition de crédit supplémentaire.

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 28 voix contre 23.

Rubrique 560 – Service de l'action sociale (pages 94 et ss)

Gouvernement: 21'932'900 francs.

Philippe Rottet (UDC): 19'923'900 francs.

M. Philippe Rottet (UDC): Ce serait à peine une boutade si je vous dis que la meilleure politique de droite est faite par la gauche (*rires*), lorsque celle-ci naturellement est au pouvoir et d'autre part lorsqu'elle est sans le sou!

Pour corroborer mes dires, il faut s'appuyer sur deux faits qui se sont produits, et sans beaucoup de bruit. C'était dans les deux plus grandes villes de Suisse alémanique, à Bâle et à Zurich, où l'on a sabré dans les effectifs à raison de dizaines et de dizaines de postes.

Et beaucoup plus près de chez nous, il y a une année de cela, à Neuchâtel – la Rouge puisque maintenant et le Gouvernement et le Parlement sont à gauche – ils ont pris des mesures que les Blum, Jaurès, Nicol, ne retrouveraient pas les leurs! (*Rires*.) Ils ont sabré dans le social. Imaginez-vous cela! Ils ont réduit dans le social à raison de 4 millions, estimant à juste titre que cela allait trop loin. Ils ont augmenté les effectifs des classes. Et les syndicats, on en a peu entendu parler parce que si la droite avait fait cela, imaginez bien qu'ils seraient montés aux barricades!

En ce qui nous concerne, nous devons constater que, dans le domaine de l'aide sociale, les coûts augmentent d'année en année et de près de 1 million par année. Il est impossible de continuer ainsi!

Si nous prenons l'exemple du canton de Berne, il a, semble-t-il, trouvé peut-être pas la panacée mais en tout cas un remède, à savoir que ceux qui ne veulent pas travailler sont pénalisés contrairement à ceux qui, au contraire, envisagent de commencer une nouvelle formation et qui, eux, recevront un bonus.

Dans le cas qui nous préoccupe, nous pensons que le Gouvernement doit prendre ses responsabilités dans le domaine de l'aide sociale. Cela va manifestement trop loin et nous demandons une diminution de cette masse de l'aide de sociale, non pas de 4 millions comme le canton de Neuchâtel mais nous faisons une proposition de diminution de 2 millions. Je vous remercie d'accepter sans autre cette proposition.

Le président: Monsieur le député Rottet, est-ce que je peux vous demander de préciser à quelle rubrique vous faites cette proposition ?

M. Philippe Rottet (UDC): Sur le montant global, Monsieur le Président.

M. Jean-Michel Conti (PLR), président de la commission: Je le fais en ma qualité de président dans la mesure où la commission, dans le cadre de son plénum, n'a pas eu l'occasion de débattre et de statuer sur cette proposition. Donc, je vais donner mon appréciation de président sur la proposition de Monsieur Rottet, tant au niveau de la procédure que sur le fond.

Au niveau de la procédure, je dois bien admettre qu'à un moment donné du débat en commission, l'UDC, par Monsieur Rottet – je précise que le courrier UDC ne portait que la signature du député Philippe Rottet – a écrit à la commission que je préside en disant: «Dans le cadre de l'élaboration du budget 2006 de la République et Canton du Jura, l'UDC souhaite intervenir à propos du Service de l'action sociale dont les éléments détaillés se trouvent en page 94 du document. Veuillez agréer (...)». Un peu court! Je considère qu'il aurait été opportun, de la part du député Rottet qui entend soumettre une proposition, de la transmettre à ce moment-là déjà à la commission pour qu'elle puisse en débattre et elle aurait été traitée même si, sur le fond (et j'y viens), elle est totalement insoutenable. Elle aurait pu être traitée de manière correcte au niveau de la procédure.

Donc, sans transition entre la procédure et le fond, je dois dire que la commission ne peut pas entrer en matière puisque, finalement, elle n'a pas eu l'occasion de se prononcer. Donc, les groupes seront invités à se déterminer. En ma qualité de président, je qualifie cette proposition d'insoutenable. Donc, je vous invite à la rejeter.

D'abord, à la remarque du président, le député Rottet n'a pas pu répondre de manière précise et, là, c'est aussi une lacune dans la motivation. Finalement, quelle est la rubrique qu'on veut modifier? Est-ce que c'est le domaine LAVI? Est-ce que c'est le domaine de l'AJADA? Bref, toutes les rubriques qui figurent à la page 94.

Alors, on vous dit simplement: «Voilà, 2 millions» et au Gouvernement: «Débrouillez-vous; vous ventilerez ces montants dans les différentes rubriques». Alors, ce que Monsieur Rottet devrait savoir lorsqu'il fait de telles interventions sur le fond, c'est que la plupart des rubriques budgétaires dans ces domaines-là sont finalement des concrétisations, des applications de dispositions légales cantonales, voire fédérales. A partir de là, Monsieur Rottet, vous ne pouvez pas d'un trait de plume, comme ça, proposer une suppression de 2 millions. Ce montant est jeté à la tribune du Parlement de manière très arbitraire et, à mon avis, c'est pour cela que je me permets de qualifier une telle proposition d'insoutenable.

Voilà donc les propos du président de la commission. Donc, je vous invite à ne pas entrer en matière et à rejeter cette proposition de Monsieur le député Philippe Rottet.

M. Ami Lièvre (PS): Je crois que cette question ne mérite pas un grand développement. Si les dépenses dans le domaine social augmentent régulièrement, il y a des raisons objectives. La paupérisation de ce Canton augmente, les salaires sont souvent de misère et il ne faut pas s'étonner que les gens aient recours à ce genre de service.

La proposition de Monsieur Rottet est absolument aberrante et je vous demande de la combattre!

M. Claude Hêche, ministre des Affaires sociales: Je devrais être quelque part atterré par rapport à la proposition de Monsieur le député Rottet mais je monte à cette tribune pour vous inviter à asséner un coup de massue à cette proposition qui ne tient pas la route, qui discrédite le travail de qualité qui est fait par l'ensemble des services liés par ces secteurs d'activités et de toutes les prestations qui sont fournies aux personnes dans la difficulté. Et la faiblesse supplémentaire de cette proposition, c'est qu'on ne peut pas nous indiquer à quelle rubrique on souhaite dégager des économies.

J'invite Monsieur le député Rottet à m'accompagner lorsque j'entreprends des démarches auprès de différentes institutions. Je l'invite par exemple à fréquenter les différents établissements de la fondation «Les Castors». Cela fait un grand bien, Monsieur le Député. On redevient normal, on redevient un être humain. Lorsque vous voyez ces personnes véritablement dans la difficulté, lorsque vous voyez les personnes dans la souffrance, lorsque vous vous rendez à Caritas et que vous voyez le nombre de personnes qui sont dans la difficulté, qui ont peu de moyens pour subvenir à leurs besoins, qui malheureusement cumulent encore d'autres problèmes liés à la santé, et bien je crois que quand vous êtes confronté à ces difficultés – et moi je le suis peu par rapport aux assistants et à toutes ces personnes qui s'engagent de manière extraordinaire – je trouve qu'une telle proposition, quelque part, est aussi lamentable parce qu'elle n'est pas concrétisée sur un point précis.

Monsieur le président de la commission a totalement raison: il faudrait quelque part le matin se regarder dans son propre miroir. Il y a des dispositions légales que vous-même vous fixez, dont vous-même vous débattiez très librement et sereinement, et heureusement que vous êtes minoritaire, Monsieur le Député, parce qu'ici je me dois de respecter la loi sur l'action sociale qui date de 2002 et qui fixe des conditions extrêmement claires. Et heureusement, les propositions du collège gouvernemental ont été suivies pratiquement à l'unanimité sur des questions de fond, sur des questions de société.

Et moi, je suis disposé, tant que je serai au Gouvernement et après s'il le faut d'une autre manière, à me battre pour qu'il n'y ait personne sur le côté du chemin. Et ce que vous proposez, Monsieur le Député, c'est véritablement de créer une société à deux vitesses et de larguer un certain nombre de personnes qui ne le méritent pas mais qui méritent notre soutien. Je vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à l'exception de Monsieur le député Rottet, à ne pas suivre sa proposition.

Au vote, la proposition de Philippe Rottet (UDC) est rejetée par la majorité des députés; 2 voix contraires sont dénombrées.

Rubrique 652.437.00 – Police cantonale, amendes (104)

M. Pascal Prince (PCSI): Comme annoncé lors du Parlement du 23 novembre 2005, le groupe PCSI propose la création d'un fonds en faveur de la sécurité routière dans lequel seront versées les amendes dues au titre d'infractions à la loi sur la circulation (rubrique 652.437.00). Une motion en ce sens a été déposée au dernier Parlement et vous pourrez vous prononcer sur le fond et sur la forme lors du débat y relatif.

Dans un premier temps, et à titre personnel, je reste attentif à l'évolution des sommes encaissées sous cette rubrique afin qu'elles restent raisonnablement proportionnées. Si la somme portée au budget est sensiblement identique depuis 1999 (360'000 et 410'000), je remarque toutefois une augmentation de 48 %, passant de 295'000 à 438'000, entre 1999 et 2005 dans les comptes finaux. J'ose ainsi espérer que la politique pragmatique actuelle sera maintenue.

Le président: En fait, il n'y a pas véritablement de proposition, si j'ai bien écouté ce que vous avez dit, Monsieur le Député. Donc, nous ne passerons pas au vote. Je vous accorde une pause jusqu'à 10.30 heures.

(La séance est suspendue durant vingt minutes.)

Le président: Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, chers collègues, je vous demanderais de prendre place et de faire un peu de calme pour que nous puissions reprendre nos débats! Nous allons donc continuer l'analyse du budget.

Rubrique 410.313.02 – Signalisation des réserves naturelles (page 192)

Gouvernement et majorité de la commission: 30'000 francs.

Minorité de la commission: 80'000 francs.

M. Jean-Marc Fridez (PDC), rapporteur de la majorité de la commission: Dans le cadre des débats de notre commission, nous avons beaucoup discuté de cette proposition, notamment de savoir à quelle rubrique budgétaire nous devons attribuer ces 50'000 francs liés à la signalisation des réserves naturelles.

La demande initiale de l'Office des eaux était de 100'000 francs à la rubrique 313.02, avec 35'000 francs de subventions fédérales à la rubrique 460.01.

Le député Michel Juillard proposait de compenser ces 50'000 francs à la rubrique 318.01 avec l'ajout d'une ligne dans le détail pour la signalisation des réserves naturelles avec, en parallèle, une diminution de 50'000 francs pour le cadastre des dangers, le montant de 567'500 francs demeurant inchangé pour cette rubrique.

Une petite parenthèse pour vous indiquer que le groupe PDC était, lui, favorable à intégrer la signalisation des réserves naturelles et de compenser ces 50'000 francs en les intégrant éventuellement dans les 355'000 francs de la rubrique 410.500.00. En effet, rappelons que nous ne sommes plus ici au stade de l'étude mais bien déjà dans le cadre de la réalisation.

Aujourd'hui, la proposition de la minorité implique l'augmentation d'une dépense supplémentaire de 50'000 francs, partiellement subventionnée, et non plus une compensation de ce montant. Ce montant n'étant plus compensé, la majorité de la commission vous recommande de ne pas accepter la proposition de la minorité.

M. Ami Lièvre (PS), au nom de la minorité de la commission: Au nom de la minorité de la commission naturellement, je vous propose d'ajouter un montant de 50'000 francs à la rubrique 410.313.02 ayant le libellé suivant: «Signalisation de la réserve naturelle du Doubs, première étape».

Le montant demandé doit servir à financer la première partie du projet de signalisation de la réserve du Doubs, déviée au total à 150'000 francs et développée sur trois ans.

Ce projet émane d'un groupe de travail dirigé par l'OEPN et constitué de plusieurs associations du Clos-du-Doubs, dont Pro Doubs, et du mandataire auquel le Département de l'Environnement et de l'Equipement a confié l'élaboration du concept de signalisation. Rappelons que c'est à la suite du postulat «Pour une signalisation moderne et conviviale des réserves naturelles du canton du Jura» de notre collègue Michel Juillard, accepté par le Parlement le 23 octobre 2002, que cette étude a été menée.

Il s'agit donc, maintenant que le concept est défini, de passer à la réalisation de la première étape et c'est pourquoi, au nom de la minorité de la CGF, je vous demande d'accepter l'ajout d'un montant de 50'000 francs et bien sûr de diminuer la rubrique correspondante de 17'500 francs, qui sont les subventions fédérales admises en la matière. Donc 17'500 francs en moins, la dépense n'est donc en réalité que de 27'500 francs.

M. Michel Juillard (PLR): Comme vient de le rappeler à cette tribune Monsieur le député Ami Lièvre, rapporteur de la minorité de la CGF pour cette rubrique du budget, le Parlement jurassien a accepté le postulat no 213 intitulé «Pour une signalisation moderne et conviviale des réserves naturelles du canton du Jura», que j'ai développé à cette tribune le 23 octobre 2002.

Dès 2003, l'administration cantonale s'est mise au travail. A ma connaissance, c'est tout d'abord le Service de l'aménagement du territoire qui s'en est occupé, puis le dossier a été repris par l'OEPN. En décembre 2004, le Département de l'Environnement et de l'Equipement a mandaté M. Jean-Claude Hennet, du bureau «Articule», afin qu'il établisse un concept global de signalisation des réserves naturelles du canton du Jura. Le 5 décembre 2005, à Saint-Ursanne, M. Hennet et ses collaborateurs ont présenté le nouveau concept lors d'une séance organisée par l'OEPN, à laquelle j'ai aimablement été convié.

Le concept proposé a bien été étudié et correspond parfaitement à ce que je souhaitais dans ce domaine. Les objectifs fixés (signaler la réserve naturelle, sensibiliser plutôt que culpabiliser, mettre en valeur les richesses du patrimoine naturel (faune et flore) et du patrimoine bâti, divertir par un contenu ludique et interactif, faciliter l'entretien de la signalisation par l'utilisation d'un matériel standard, créer des liens entre les différentes réserves) ont été parfaitement atteints par ce concept. De plus, le mandataire a pris en compte les directives de la Confédération: signaler les réserves naturelles d'une manière claire et uniforme, indiquer aux visiteurs les règles de comportement principales d'une manière uniforme et réduire au minimum les frais de signalisation.

Aujourd'hui, le concept est terminé et c'est une réussite. L'Etat jurassien a déjà investi 25'000 francs pour l'obtenir. Il s'agit maintenant d'avoir la volonté politique de le mettre en œuvre en passant à sa réalisation. Or, le montant demandé par l'OEPN n'a pas été porté au budget 2006. Le devis relatif au plus gros morceau, la réserve naturelle du Doubs, étant de 150'000 francs, le mandataire avait proposé à l'OEPN de demander 90'000 francs au budget 2006 et 60'000 francs au budget 2007.

Informé de cette situation lors de la séance du 5 décembre dernier, j'ai décidé de faire une proposition de modification dans le cadre du budget de l'Etat 2006. Conscient des difficultés financières auxquelles nous sommes confrontés, j'ai proposé d'une part de répartir la réalisation de la première étape «Clos-du-Doubs» sur trois ans au lieu de deux et de porter au budget un montant annuel de 50'000 francs pour 2006, 2007 et 2008. D'autre part, afin de ne pas augmenter les charges du budget, j'ai proposé que l'on diminue de 50'000 francs le montant de 250'000 francs demandé pour la réalisation du cadastre des dangers et que l'on attribue le montant diminué à la signalisation des réserves naturelles. Malheureusement, ma proposition n'a pas été retenue en CGF et c'est la minorité de la commission qui a choisi de proposer l'ajout de 50'000 francs au budget de l'Etat, ce que j'ai finalement accepté puisque ce montant fera l'objet d'une subvention de 15 % de la part de la Confédération – Ami Lièvre vous l'a dit tout à l'heure – soit de 17'500 francs.

Je vous demande donc de bien vouloir soutenir cet ajout de 50'000 francs au budget 2006 pour le tourisme, pour le Clos-du-Doubs et pour ses entreprises, ceci à la rubrique 410.313.02. Votre accord démontrera que vous êtes en phase avec les décisions préalables du Parlement, c'est-à-dire en ayant accepté le postulat no 213 le 23 octobre 2002 et surtout en ayant accepté la fiche no 3.15 du plan directeur cantonal relative à la signalisation des réserves naturelles, qui a été votée lors de la séance du 30 novembre 2005.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement: Le Gouvernement ne remet pas en cause la nécessité d'une opportunité de procéder à ces signalisations, d'autant plus qu'il s'agit d'une décision du Parlement. Mais, naturellement, tout au long du processus budgétaire, il a procédé à des choix et il a estimé que cette signalisation n'avait pas tel un degré d'urgence qu'il fallait l'intégrer au budget 2006. Dès lors, il a souhaité reporter cela au budget suivant. C'est la seule raison qui nous a motivés dans notre décision.

Le Gouvernement vous propose donc de repousser cette proposition d'augmentation de 50'000 francs.

Au vote, la proposition de la minorité de la commission est acceptée par 37 voix contre 13.

Rubriques 410.365.00 – Stands de tir (page 196)

M. Pierre Lièvre (PDC): Le souci émis par la Fédération des chasseurs d'augmenter de 20'000 francs la rubrique pour stands de tir (rubrique 410.365.00) est partagé par mes collègues PDC au sein de la CGF. En effet, il est indéniable que le chasseur assume un rôle écologique important, réalise des travaux d'intérêt général bénéfiques à la faune et de manière générale à toutes les composantes de notre environnement naturel.

Un soutien financier doit ainsi lui être apporté, ce d'autant plus que le chasseur participe financièrement, par le paie-

ment des patentes de base et des suppléments pour la chasse de gibier spécifique, à l'équilibre de notre budget cantonal.

Toutefois, le dossier présenté aux membres de la CGF n'était pas complet. Certaines questions, liées notamment au montant de la participation financière de l'Etat jurassien à la réalisation des installations de tir prévues au lieu-dit «Le Variéu», n'ont pas encore été réglées. L'Etat doit-il en effet assumer la totalité de la dépense projetée? D'autres variantes sont-elles envisageables, pour respecter notamment les exigences fédérales contraignantes, notamment au niveau du contrôle des capacités de tir? Autant de questions qui appellent des réponses précises que nous ne possédons pas à ce stade de la discussion. Il y aura donc lieu d'y revenir prochainement.

Rubriques 450.501.00 et 450.660.00 – Aménagement routier (+ Courrendlin) (page 214)

Commission et Gouvernement: 4'955'000 et 1'964'000 francs au lieu de 4'760'000 et 1'769'000 francs.

Rubrique 450.501.00 – Maintenance du réseau routier (page 214)

Gouvernement: 2'950'000 francs.

Groupe PCSI: 3'245'000 francs.

M. Jean-Michel Conti (PLR), président de la commission: Nous vous devons ici, je crois, quelques explications complémentaires.

Dans un premier temps, vous constatez que, par rapport au projet de budget, la commission unanime ainsi que le Gouvernement vous proposent d'augmenter la rubrique 450.501.00 d'un montant de 195'000 francs et l'incidence de cette proposition est qu'il y a également une augmentation de la subvention fédérale (rubrique 450.660.00) du même montant. Conclusion: à ce stade du débat, sous réserve que l'amendement que proposera le groupe PCSI, le budget n'est pas modifié puisqu'il y a 195'000 francs de subvention fédérale qui s'ajoutent au montant cantonal. La motivation est la suivante:

Alors que nous discutons en commission du budget, le dossier concernant Courrendlin s'est finalisé et il est frappé de la clause d'urgence, raison pour laquelle on est entré en matière sur la requête de la commune de Courrendlin et que nous vous faisons cette proposition.

Mais pour être clair et permettre au Parlement de se déterminer lorsqu'il aura connaissance de la motivation gouvernementale et de l'amendement du groupe PCSI, il faut savoir que le dossier Courrendlin est devisé à un montant de 480'000 francs; vous l'avez constaté, la subvention fédérale est de 195'000 francs; il manque donc 295'000 francs. Selon le Gouvernement, il n'est donc pas question de modifier le budget mais, finalement, de «prendre» ce montant de 295'000 francs sur d'autres projets dont la liste vous est soumise à la page 214 du budget. Donc, si vous prenez la page 214 du budget, où différents chantiers sont prévus (page 215, vous avez la ventilation): sous la rubrique 501.00 (aménagement du réseau routier) Le Bémont, Les Breuleux, Coeuve, pistes cyclables, Miécourt, Fontenais, acquisitions. Donc, l'idée du Gouvernement est de prendre dans cette enveloppe-là ce montant de 295'000 francs. Ce qui explique – mais je vais rendre à César ce qui lui appartient et puis je

laisserai le groupe PCSI motiver sa proposition – l'amendement du groupe PCSI que vous avez reçu ce matin sur vos tables, qui n'a pas été débattu autrement en commission mais l'on avait quand même connaissance qu'il y avait ce problème avec ces 295'000 francs.

Je pense, au nom de la commission, que, pour nous déterminer sur l'amendement du groupe PCSI, il faut d'abord premièrement entendre la motivation du groupe PCSI et surtout la réponse du Gouvernement. J'aimerais bien que le ministre se positionne de manière claire et dise au Parlement sur quels projets il entend «prendre» ces 295'000 francs. Je pense qu'en fonction de la réponse du ministre, le Parlement pourra se déterminer en toute connaissance de cause sur l'amendement du groupe PCSI.

M. Vincent Theurillat (PCSI): En préambule, je dirais que notre groupe est favorable à la réfection de la route de Courrendlin. Il est absolument sûr qu'il faille absolument refaire cette route en priorité. Donc, notre proposition ne va pas contre la route de Courrendlin mais va plutôt donner un coup de main aux communes qui pourraient être préférentielles par ce montant de 295'000 francs qui serait utilisé pour la route de Courrendlin.

Il faudrait donc éviter de puiser 295'000 francs dans le compte de maintenance pour cette traversée. Le montant des investissements pour la maintenance des routes dans le Jura est largement en dessous du taux de 1,5 % annuel de la valeur à neuf des biens construits, qui est fixé par l'OCDE.

Dans les faits, on investit 3 millions par année alors qu'il en faudrait plutôt 10 (même si nous ne sommes pas le seul canton dans ce cas). Résultat, le réseau routier cantonal se dégrade et nous reportons sur les générations futures des investissements que nous devrions réaliser.

La traversée de Courrendlin étant prioritaire, il est donc logique que l'on entreprenne rapidement les travaux. Par contre, il n'est pas logique de prélever l'argent nécessaire sur la maintenance prévue initialement pour la réfection des tronçons de route en 2006. On pourrait puiser de l'argent sur les tronçons de Movelier, Glovelier–Saucy, St-Ursanne–Les Enfers, Porrentruy–Fontenais, Saignelégier–La Gruère. Et, pour certains, on devrait prélever sur l'autre rubrique; ce serait à ce moment-là la traversée des Breuleux, la traversée de Coeuve, les aménagements de la traversée de Miécourt ou de Fontenais qui en subiraient les conséquences.

Donc, pour le groupe PCSI, il n'est pas logique de toucher l'un ou l'autre de ces postes. Nous vous proposons donc d'ajouter 295'000 francs au budget.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement: Le 22 août de l'année passée, la population de Courrendlin remettait au Gouvernement une pétition munie de quelque 1'300 signatures, qui demandait que des mesures urgentes soient prises pour améliorer le revêtement de la traversée de Courrendlin. Cette pétition faisait suite aux problèmes rencontrés au début de l'été avec la fonte du revêtement provisoire et aux problèmes de nuisances sonores.

Après des discussions avec la commune et la recherche d'une solution provisoire appropriée, l'entier de la traversée de Courrendlin étant appelé à être réhabilité une fois l'A16 ouverte entre Delémont et Choindex, le Gouvernement vous propose d'inscrire un montant supplémentaire au budget 2006 afin de procéder à la pose d'un nouveau revêtement qui diminuera fortement les nuisances sonores et aura une durée de vie approximative de dix années. Une porte d'entrée sud

et une signalisation variable à la hauteur de l'école ont été également prévues afin de modérer le trafic. Le montant total des travaux s'élève à 480'000 francs.

Après négociations avec l'Office fédéral des routes, nous avons réussi à obtenir 195'000 francs de subventions alors qu'il avait refusé à maintes reprises précédemment. Aussi, le Gouvernement vous propose d'augmenter la rubrique 450.501.00 pour l'aménagement du réseau routier de 195'000 francs et du même montant les subventions fédérales allouées pour l'aménagement des routes principales. Le reste des coûts, à savoir 285'000 francs, sera prélevé sur le budget de la maintenance routière, ce qui aura pour incidence que nous devrons revoir notre planification et que certains tronçons routiers ne pourront pas être refaits en 2006, comme cela était prévu.

Alors, la question du choix. Aujourd'hui, je ne peux pas vous désigner un tronçon particulier. Il sera fait au cours de cette année en fonction de l'avancement des différents chantiers. Peut-être qu'un chantier prendra du retard et, automatiquement, sera reporté à l'année prochaine mais, dans tous les cas, certains tronçons ne pourront pas être refaits en 2006.

Le Gouvernement vous prie donc d'accepter cette modification budgétaire de dernière minute, qui répond à une forte attente de la population de Courrendlin qui, rappelons-le, connaît une circulation de 13'000 véhicules par jour.

Le président: Pour des questions de compréhension, je vous propose d'opposer ces deux propositions parce que si celle du groupe PCSI est acceptée, celle du Gouvernement n'a plus lieu d'être dans ce cadre-là. Nous allons donc passer au vote.

Motion d'ordre

M. Jean-Michel Conti (PLR), président de la commission: Écoutez, pas trop de formalisme! Je vous explique. J'ai pris la parole avant sur la proposition de la commission et du Gouvernement (+ 195'000 francs).

Aujourd'hui, on nous soumet l'amendement du groupe PCSI. Il était normal que, dans la discussion, le groupe PCSI intervienne en premier sur l'amendement pour le développer et le ministre a répondu. Maintenant, il est aussi normal que le Parlement connaisse le point de vue, si pas de la commission, sur cet amendement mais au moins de son président. Alors, je vais vous le dire mais je ne pouvais quand même pas le dire tant que je ne connaissais pas la motivation du groupe PCSI et la réponse du Gouvernement. Je crois que c'est correct. (*Rires.*) Je vous remercie de votre bienveillance.

Alors, sur l'amendement du groupe PCSI, la commission ne prend pas position formellement puisqu'elle ne connaissait pas cet amendement. On le connaît aujourd'hui concrètement. Je vous laisse prendre vos responsabilités et décider mais, comme président de la commission, je vais vous dire ce que je pense... (*Rires.*)

Le président: Monsieur le Président, est-ce que je peux vous rappeler le règlement qui prévoit que, lors d'une motion d'ordre, ce qui semble être le cas ici sans quoi vous ne pourriez plus vous exprimer, vous devez vous limiter à la procédure des débats.

M. Jean-Michel Conti (PLR), président de la commission : Mais je crois que, presque par acclamation, le Parlement a accepté (*rires*) que j'intervienne. Ma motion d'ordre est acceptée.

Le président : Mais je vous rappelle que la motion d'ordre est là pour traiter des problèmes de procédure et pas des problèmes de fond.

M. Jean-Michel Conti (PLR), président de la commission : Alors, je demande au Parlement, par ma motion d'ordre, si je puis m'exprimer sur l'amendement du groupe PCSI et la réponse du ministre.

Le président : Je ne passe pas cela au vote parce que le règlement est clair sur la motion d'ordre. Son contenu porte exclusivement sur la procédure et pas sur le débat de fond. La question est de savoir si l'on peut opposer au vote ces deux propositions ou s'il faut les voter les unes après les autres.

M. Jean-Michel Conti (PLR), président de commission : A mon avis, il faut les voter les unes après les autres.

Le président : Bon, d'accord. Alors, je vous remercie de votre prise de position ! (*Rires.*)

M. Jean-Michel Conti (PLR), président de la commission : Mais je veux prendre position sur le fond de l'amendement du groupe PCSI et sur la réponse du ministre. Le débat est clos sur le premier vote, donc les 195'000 francs. Là, vous pouvez clore le débat. Mais, sur l'autre, le débat n'a pas eu lieu. Il y a eu intervention du groupe PCSI et du ministre.

Le président : Mais j'ai donné la possibilité, Monsieur le Président, à tous les représentants des groupes, aux autres membres de la commission, aux autres députés de s'exprimer, après quoi j'ai clos la discussion générale pour passer la parole à Monsieur le ministre. Alors, la discussion est close sur le fond et nous sommes uniquement sur une question de procédure.

M. Jean-Michel Conti (PLR), président de la commission : Alors, bon, je vous invite à soutenir la proposition du groupe PCSI ! (*Rires.*)

Le président : Bien, eu égard à cette prise de position du président de la commission de gestion et des finances, nous allons passer au vote les deux rubriques les unes après les autres, à savoir tout d'abord la proposition de la commission à la rubrique 450.501.00.

M. Vincent Theurillat (PCSI) (*de sa place*) : Cela veut dire qu'on ne les oppose pas.

Le président : On ne les oppose pas. Vous pouvez voter deux fois mais une fois par proposition. (*Rires.*)

Rubriques 450.501.00 et 450.660.00

Au vote, cette proposition est acceptée par 41 députés.

Rubrique 450.501.00

Au vote, la proposition du Gouvernement l'emporte par 29 voix contre 18.

Rubrique 460.503.00 – Constructions de bâtiments (page 230)

Gouvernement et majorité de la commission : 4'895'000.

Minorité de la commission : 4'750'000.

M. Pierre Lièvre (PDC), rapporteur de la majorité de la commission : La proposition d'amendement, soutenue par une minorité de la commission et une partie du groupe PDC, porte sur les «Divers» contenus dans la rubrique 460.503.00 concernant les investissements. L'amendement consiste à diminuer ce poste de 50 %, soit le faire passer à 145'000 francs au lieu des 290'000 francs prévus.

Cette proposition se heurte toutefois à un problème de précision et d'opportunité puisque le poste «Divers» n'est pas une réserve pour imprévus mais regroupe au contraire plusieurs réalisations qui, certes, sont peut-être de moindre importance par rapport à d'autres investissements mais sont totalement justifiées. Ainsi, il s'agit d'aménagements pour des dispositifs de sécurité à la prison de Porrentruy, le remplacement du producteur de chaleur pour la voirie à Glovelier, la réfection des sols du pavillon de gérontopsychiatrie à Porrentruy, la réalisation d'une serre pour le jardin botanique à Porrentruy et enfin la réalisation d'un chemin de nettoyages pour le centre professionnel de Delémont.

Il va de soi, pour la majorité de la CGF, qu'une proposition tendant à réaliser des économies d'investissements est intrinsèquement intéressante. Malheureusement, et comme rappelé en préambule, la proposition de la minorité de la commission ne précise pas les réalisations qu'elle entend différer ou retarder, étant entendu, comme cela a été dit en préambule, que les investissements énumérés ci-dessus sont nécessaires.

C'est la raison pour laquelle la majorité de la commission vous invite à rejeter cette proposition d'amendement.

M. Fritz Winkler (PLR), au nom de la minorité de la commission : Le groupe PLR est quelque peu en divergence avec le groupe CS-POP. Ce dernier demande une augmentation de 1 million pour un aménagement d'une promenade extérieure à la prison de Porrentruy. Le groupe PLR demande, lui, une diminution de l'ordre de 50 % sur le point «Divers» de la page 231.

Selon les explications de la Trésorerie générale, ce ne sont pas des réserves mais uniquement un regroupement de plusieurs objets de moindre importance.

En lisant les commentaires du procès-verbal de la commission de gestion et des finances, il y a tout de même quelques interrogations quant à l'exécution impérative des travaux à réaliser. Exemple : on a reçu toute une disposition de travaux qui ont été regroupés dans ce point «Divers» pour 290'000 francs. Se pose la question de savoir quelle est la priorité entre le plan de fermeture de Saint-Michel ou le château de Porrentruy.

Le groupe PLR est pour la solution suivante : choisir les projets prioritaires et économiser sur le superflu ou alors peut-être le remettre au budget 2007 ou 2008 si c'est nécessaire.

Chers collègues, notre groupe vous demande donc de soutenir cette démarche et de réduire le montant de 50 %, soit de 145'000 francs.

Mme Irène Donzé Schneider (PLR): Après de longues semaines de travail et de réflexion sur le budget 2006, nous voici arrivés au terme de la procédure.

Les montants que l'on nous soumet dans ce document, ce sont 12,8 millions de déficit de fonctionnement et presque 20 millions d'insuffisance de financement. Ces chiffres sont devenus la règle ces dernières années en ce qui concerne les budgets soumis au Parlement! Mais combien de temps est-ce que cela pourra durer? Notre dette est élevée, les impôts sont dissuasifs mais, malgré cela, l'Etat continue de vivre au-dessus de ses moyens!

Il devient crucial qu'une reprise en main sévère de la bourse de l'Etat ait lieu. Il faut à tout prix inverser la tendance à court terme, ceci afin d'éviter que la situation ne s'enlise et qu'il ne soit plus possible de rétablir l'équilibre. Que veut-on laisser aux générations qui nous suivent?

Dans cet esprit, le groupe libéral-radical a fait plusieurs propositions visant à réduire les dépenses de l'Etat. On nous rétorque, vis-à-vis de certains de ces amendements, qu'ils sont irréalisables, que c'est trop tard pour les mettre en œuvre en 2006, qu'ils sont trop flous, pas assez précis, etc. En fonctionnant ainsi et en prenant ces arguments pour argent comptant, on comprend aisément qu'il n'est jamais possible d'influer sur le budget présenté par le Gouvernement! Pourquoi alors continuer d'en débattre?

De mon côté, j'ai la conviction que c'est du devoir du Parlement d'avoir un œil critique sur les montants qui nous sont proposés et, partant de là, de faire des propositions de diminution des dépenses ou des investissements là où c'est possible.

Les discussions en CGF laissent supposer que la majorité des propositions faites seront purement et simplement balayées par le Parlement. Quel courage... Il est vrai que diminuer les frais de fournitures de bureau, d'imprimés et de matériel d'enseignement de 164'000 francs sur un total de presque 3'300'000 francs sur une année, c'est impensable et surtout irréalisable... Mais de qui se moque-t-on?

Que fait un ménage jurassien ou une entreprise lorsque les montants dépensés dépassent les rentrées? Il se serre la ceinture, revoit sa manière de gérer son porte-monnaie et se bat pour que la situation se rétablisse au plus vite. Et que fait l'Etat dans une situation identique depuis plusieurs années déjà? Rien, mis à part bientôt utiliser l'argent reçu de l'or de la BNS pour financer ses déficits structurels...

Mesdames et Messieurs les Députés, un peu de courage! Les amendements proposés par mon groupe ne sont peut-être pas la solution à tous les maux mais c'est un début. Nous devons montrer notre volonté politique d'inverser la tendance. Il faut montrer au Gouvernement que nous voulons une amélioration de la situation. Et comme il ne semble pas être capable de le faire seul, faisons le premier pas et diminuons les budgets attribués à certaines dépenses ou à certains investissements. Le rôle de l'administration sera alors de mettre en œuvre ces diminutions en déterminant de nouvelles priorités, en définissant des objectifs plus réalistes, bref, de trouver le réflexe qui fera économiser l'Etat partout où cela est possible.

De son côté, le Gouvernement doit réaliser au plus vite des motions telles que celle visant à diminuer le nombre de postes dans l'administration ou celle demandant une analyse

des prestations de l'Etat. Les structures sont trop lourdes et devront être revues à la baisse pour permettre au Canton de s'en sortir.

Espérons que les débats qui vont suivre pourront aller dans ce sens! Je vous remercie d'avance pour votre clarté et votre soutien.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement: La proposition du groupe PLR d'abaisser de 145'000 francs le budget des investissements pour les constructions et les transformations de bâtiments ne comporte – cela a été relevé tout à l'heure – aucune indication sur les éventuels objets visés.

Je dois ici vous préciser qu'il s'agit d'un budget déjà vraiment plancher qu'il ne faut pas encore réduire avec le risque de devoir recourir à des crédits supplémentaires. En effet, suite aux divers arbitrages et décisions prises pour la version du budget retenu par le Gouvernement, une trentaine d'objets ont déjà été reportés ou diminués pour un montant équivalant à environ 3 millions de francs par rapport au premier projet de budget du Service des constructions. Ce qui reste au budget 2006 ne comporte donc pas de marge de manœuvre à l'intérieur de chaque objet inscrit.

Pour revenir à la proposition particulière de réduire ce budget «Divers» (les 290'000 francs), il ne s'agit pas d'une réserve mais d'un montant qui regroupe six projets de plus petite envergure mais dont la réalisation est absolument nécessaire. Et si nous ne bénéficions pas de ce montant au budget, nous devons revenir au cours de l'année 2006 avec des crédits supplémentaires parce qu'il y a urgence à réaliser ces travaux.

Le Gouvernement vous propose de refuser la proposition de la minorité.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 35 voix contre 10.

Rubrique 460.503.00 – Constructions de bâtiments (page 230)

Proposition de Rémy Meury (CS-POP): 5'895'000 au lieu de 4'895'000 (+ 1 million pour l'aménagement d'une aire de promenade extérieure à la prison de Porrentruy).

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe: Comme pour la proposition sur la diminution de la masse salariale sur laquelle inévitablement nous reviendrons tout à l'heure, nous tenons ici à poser un problème de principe. Le regroupement des établissements de détention sur le seul site de Porrentruy fait que l'exercice du droit à la promenade extérieure d'une heure quotidiennement pour les détenus ne peut être véritablement respectée. Ce droit pourtant est reconnu par la Cour européenne des Droits de l'Homme. La reconnaissance de ce droit a été confirmée voici quelque dix ans par le Tribunal fédéral suite à un recours du détenu le plus connu qu'ait accueilli la prison de Porrentruy, Walter Sturm.

Les obligations de l'Etat en la matière sont encore précisées dans l'arrêt rendu par la Cour constitutionnelle suite à notre premier recours. Je vous en lis quelques extraits: «L'article 45 du règlement prévoit que les détenus peuvent prendre de l'exercice à l'intérieur ou à l'extérieur de la prison dans la mesure où les installations le permettent». «Or, il est notoire que les installations actuelles de la prison de Porrentruy ne permettent pas d'envisager cette possibilité». «La jurisprudence a posé la règle minimale selon laquelle, dès

la deuxième semaine de détention, chaque détenu a droit à une promenade en plein air d'une heure par jour, sous la surveillance de gardiens, même si l'établissement n'est pas équipé». «Au vu de ces circonstances, le risque est grand que l'article 45 de l'ordonnance, qui ne prévoit pas expressément la possibilité d'une promenade en plein air d'une heure par jour, soit appliqué de manière contraire à la Constitution. En conséquence, cette norme ne peut pas subsister dans la teneur qui est la sienne». «En réalité, il doit être annulé». «Aussi, le Gouvernement est-il invité à édicter une nouvelle disposition de l'ordonnance qui réalise les exigences résultant du droit supérieur sur le droit à la promenade».

La nouvelle mouture de l'ordonnance publiée dans le Journal officiel du 16 novembre 2005 prévoit l'exercice de ce droit expressément. Cependant, l'alinéa 2 de cet article 45, qui devait être modifié, est nouveau et rectifie immédiatement le tir en précisant que les détenus peuvent prendre de l'exercice en plein air dans la mesure où les installations le permettent. Or, le premier jugement de la Cour constitutionnelle rappelait précisément que cela n'était pas possible. Nous avons naturellement à nouveau recouru contre cette disposition. La Cour constitutionnelle nous a déboutés récemment, non véritablement sur le fond mais davantage sur la forme en indiquant ceci: «Si la Cour constitutionnelle peut exiger des autorités législatives qu'elles adoptent les normes qui sont nécessaires à la réalisation des droits fondamentaux, le contrôle de l'application des normes ne fait pas partie de la mission que l'ordre juridique lui confère».

En clair, la Cour constitutionnelle – pas plus que le Parlement d'ailleurs – ne peut pas obliger le Gouvernement à respecter un jugement qu'elle aurait prononcé.

La mauvaise volonté du Gouvernement à trouver une solution lui permettant de se mettre en règle avec le droit supérieur dans cette affaire est manifeste. Que faire donc pour qu'il applique les décisions qui lui sont imposées? L'inscription de ce montant d'un million au budget des investissements est une possibilité, surtout si une solide majorité du Parlement soutient cette proposition.

Le ministre de la Justice m'a incité à intervenir par un autre canal que le budget. Mais lequel? Nous connaissons la manière dont le Gouvernement traite les postulats ou les motions acceptés par le Parlement, plus encore lorsqu'il ne les appréciait pas. Une telle intervention n'obtiendrait sans doute pas le résultat escompté.

Il est évident que des aménagements à Porrentruy permettant l'exercice effectif de ce droit à la promenade risquent de poser des problèmes, en terme de sauvegarde du patrimoine notamment. Mais là encore le Gouvernement a éliminé d'emblée les solutions que d'autres sites pourraient fournir. Il ne nous laisse donc guère de choix.

Le montant de 1 million proposé est le plus élevé des deux chiffres articulés par le Gouvernement en CGF pour la réalisation d'aménagements permettant le respect de ce droit à la prison de Porrentruy. Il n'a pas fait part d'une préférence pour l'une ou l'autre solution. Nous avons donc choisi le montant le plus élevé partant du principe que «qui peut le plus peut le moins».

Notre volonté est de faire appliquer ce droit reconnu par la Cour européenne des Droits de l'Homme. L'inscription d'un montant au budget va dans ce sens. Si le Gouvernement décide d'utiliser cette somme pour privilégier une autre solution que le site de Porrentruy mais garantissant ce droit aux détenus, nous ne nous en offusquerons pas particulièrement.

Pour conclure, un éditorialiste titrait après le succès obtenu par notre premier recours «Les hommes valent-ils moins que les bêtes?». Il rappelait que les prisonniers sont des hommes, tout de même! Ceux détenus à Porrentruy ne sont pas d'affreux criminels, et quand bien même! Il s'interrogeait sur le fait que les Chambres fédérales venaient d'accepter des textes législatifs prévoyant que veaux, vaches, chevaux et autres animaux de garde doivent désormais pouvoir choisir s'ils veulent rester à l'étable ou prendre l'air. Ces dispositions impliquant que les agriculteurs doivent adapter leurs bâtiments à ces exigences, sous peine de voir leurs subventions être coupées. Ce droit doit aussi être reconnu aux hommes à la prison de Porrentruy et pas seulement, pour paraphraser le Comé, s'ils s'appellent Chèvre, Lièvre ou Mouche!

M. Jean-Michel Conti (PLR), président de la commission: Ici, ce sera très clair parce qu'on a eu l'occasion, en commission, de débattre de la proposition de Remy Meury, qui n'a pas été relayée par la commission, ce qui explique qu'aujourd'hui il la fait au nom de son groupe parlementaire.

On doit bien reconnaître objectivement que son argumentation est sérieuse, qu'elle est solide. D'ailleurs, il se réfère très souvent aux considérants d'un jugement qui a été rendu par la Cour constitutionnelle. Il est vrai qu'il y a un problème et il appartient aux politiques, au niveau Gouvernement, voire du Parlement, de régler ce problème dans le sens de ces considérants d'un jugement qui a été rendu.

La voie de prévoir un montant au budget d'un million – c'est un peu peut-être faire pression et il le reconnaît d'ailleurs indirectement – ne paraît peut-être pas la voie la plus opportune à ce stade. Pourquoi? Et bien, au nom de la vérité. On critique que, du côté gouvernemental, on n'entreprend pas grand-chose. C'est une critique que je peux partager sur ce dossier mais, aujourd'hui, la réalité commande de dire qu'il n'y a aucun dossier. Je crois que les ministres le diront, il n'y a pas de dossier prêt. Donc, finalement, prévoir un montant dont on sait par avance qu'il ne sera pas utilisé cette année ne paraît pas très opportun.

Par contre, je considère que ce dossier doit rester ouvert – sans faire de jeu de mots ici par rapport aux prisons (*rires*) – et je pense que les deux commissions parlementaires de la justice et de l'environnement et de l'équipement devraient empoigner ce dossier. Pourquoi ces deux commissions? Par ce sont elles toutes deux qui sont concernées par la problématique des prisons. Je considère que la commission de la justice devrait entendre le chef de la Section des peines, voire les geôliers; quant à la commission de l'environnement et de l'équipement, elle devrait entendre le responsable du Service des constructions.

Parce que, finalement, le vrai problème – et là c'est un avis très personnel et je n'ai pas la réponse à ce stade; donc, je le pose sous forme de question – est de savoir si, finalement, on peut transformer les prisons de Porrentruy pour donner satisfaction. C'est peut-être cela la vraie question qu'il faut poser parce que, finalement, tenant compte de la configuration des lieux, je ne sais pas si l'on peut transformer ces prisons dans le sens de ce qui est demandé. Donc, cela peut reposer le problème du lieu d'implantation des prisons. Je ne dis pas aujourd'hui qu'il faut les transférer à Delémont; je n'ai pas dit ça. Je dis que la question est ouverte et mérite d'être reconsidérée au sein d'un débat qui devrait être conduit dans le cadre des deux commissions parlementaires permanentes, celle de la justice et celle de l'environnement

et de l'équipement. On ne peut pas tourner en rond avec ce problème, qui existe.

Rémy Meury, sur le fond, je lui donne raison et, à partir de là, il faut poursuivre l'étude de ce dossier. Rémy, la pression par le budget, je n'y crois pas trop. Moi, je pense qu'au Parlement il y a des commissaires des deux commissions et c'est aussi à eux de prendre leurs responsabilités et de faire en sorte que, du côté du Gouvernement, on avance avec ce dossier.

M. Pascal Prince (PCSI) : La proposition CS-POP a retenu toute notre attention. Depuis quelques années maintenant, l'image du Jura en terme de prison est déplorable et indigne d'un Etat de droit. La décision définitive n'étant toujours pas prise sur la localisation de la prison de la République démontre, pour le moins, un manque flagrant de détermination politique dans le traitement de ce dossier.

Si le Canton veut respecter les droits des prisonniers, il est nécessaire, actuellement, de les déplacer vers une prison hors de la République. Ceci coûte une petite fortune si l'on prend en compte le déplacement lui-même (voiture, camion cellulaire ou train), l'occupation d'une ou de plusieurs personnes pour ce transport, le prix de location de la cellule que la République devra immanquablement payer à l'autre canton, sans oublier toutes les contraintes liées à l'instruction du dossier.

Les procédures étant ce qu'elles sont, les commissions ne peuvent ouvrir le dossier s'il n'y a pas de dossier et les demandes des commissaires se sont toutes retrouvées face à un mur procédurier.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons à soutenir ce premier pas vers une mise aux normes de la prison de Porrentruy.

M. Gérald Schaller, ministre de la Justice : J'aimerais en préambule préciser qu'à la suite du premier arrêt rendu par la Cour constitutionnelle dans cette affaire, le Gouvernement a donné suite au jugement de la Cour et que l'ordonnance sur les conditions de détention a été modifiée dans le sens des considérants émis. Au niveau de notre législation, nous sommes donc actuellement tout à fait en conformité avec les exigences du droit supérieur, respectivement avec les exigences posées dans la Convention européenne des Droits de l'Homme. La Cour constitutionnelle a eu l'occasion de le constater puisqu'elle a rejeté la deuxième requête en contrôle de constitutionnalité qui avait été déposée par le groupe CS-POP.

La question qui se pose aujourd'hui est uniquement une question de fait et il s'agit de savoir si nous voulons ou non mettre à disposition des moyens financiers permettant d'aménager une nouvelle promenade à la prison de Porrentruy. Cela pose des questions de procédure et des questions de fait.

Au niveau de la procédure, je ne vois pas qu'à la faveur de la discussion de ce budget 2006 et en dehors de toute procédure d'arbitrage et de fixation de priorités, sur la base par ailleurs d'indications extrêmement sommaires, on décide, comme cela, d'inscrire une dépense de 1 million de francs dans ce budget 2006. La question des investissements pour les années à venir va être prochainement rediscutée dans le cadre de l'élaboration des plans financiers pour la période 2007-2011. Nous aurons, dans ce cadre-là, la possibilité d'examiner l'ensemble des besoins d'investissements expri-

més dans le Canton. Celui-ci pourra être évalué attentivement à ce moment-là.

Sur le fond, je tiens à relever – Monsieur Meury l'a d'ailleurs lui-même rappelé – qu'il y a plus de dix ans en fait que le Tribunal fédéral a constaté que la promenade de la prison de Porrentruy ne donnait pas totalement satisfaction. Cette décision a eu une publicité certaine, compte tenu de la renommée du recourant qui n'était autre que Walter Sturm. Pourtant, durant toutes ces années, aucune plainte de détenus ne m'a été adressée en ce qui concerne l'aménagement de la promenade de Porrentruy. D'autre part, on ne m'a jamais signalé qu'un juge d'instruction s'était trouvé dans l'obligation de déplacer un détenu de la prison de Porrentruy vers un établissement extérieur à la suite de plaintes relatives au fait que la promenade de Porrentruy ne répondait pas à ces exigences. De là à dire que cet investissement ne constitue pas une priorité absolue, il y a un pas que je suis tout à fait prêt à franchir.

Indépendamment par ailleurs des réserves liées à la protection du patrimoine historique et aux conditions de sécurité qui doivent prévaloir dans la prison mais aussi dans le bâtiment du château de Porrentruy, je ne vous cache pas que je suis très réticent à dépenser 1 million de francs ou même seulement 500'000 francs pour aménager une promenade identique à celle qui jouxte ce bâtiment et que vous pouvez admirer depuis la cafétéria, qui n'aurait finalement d'autres avantages que de répondre à des exigences de nature juridique mais qui n'améliorerait pas véritablement la situation des détenus dont le droit à la promenade est garanti et qui peuvent, dans des conditions qui assurent un minimum, avoir chaque jour une promenade d'au moins une heure.

Pour tous ces motifs, je vous recommande de rejeter la proposition du groupe CS-POP.

Au vote, cette proposition est rejetée par 32 voix contre 6.

Rubriques 450.501.03 et 450.660.00 – Assainissement du bruit routier (page 214)

Gouvernement et majorité de la commission : 1'769'000 francs.

Minorité de la commission : 1'889'000 francs.

M. Jean-Marc Fridez (PDC), rapporteur de la majorité de la commission : La proposition de la minorité vise à augmenter le montant lié à l'assainissement contre le bruit de 200'000 francs, montant qui est partiellement subventionné.

La majorité de la commission a pris note des propos émis par le député Ami Lièvre en indiquant notamment que nous ne prenons pas de risque d'accepter cette augmentation car elle ne sera très certainement pas utilisée. Il s'agit ici, selon la minorité, de donner un signe politique afin que le service se préoccupe mieux de ce domaine.

Etant donné que le montant initial de 150'000 francs ne sera déjà très vraisemblablement pas utilisé, la majorité de la commission vous recommande de s'en tenir au budget et de ne pas accepter la proposition de la minorité.

M. Ami Lièvre (PS), au nom de la minorité de la commission : Nous proposons d'ajouter 200'000 francs à ce poste pour engager enfin le processus de lutte contre le bruit, pour lequel je vous rappelle que nous avons voté, il y a quelque temps déjà, un crédit-cadre de 6 millions de francs.

Or, au budget de cette année, il n'y a plus que 150'000 francs, soit 80'000 francs de moins qu'en 2005, alors qu'au plan financier des investissements 2004-2007, pas moins de 700'000 francs étaient prévus pour 2006.

Il y a pourtant de sérieux problèmes de nuisances sonores en différents endroits du Canton. L'exemple de Courrendlin est le plus connu; il va bientôt trouver une solution, grâce à nous. Mais il en est d'autres (Courroux, Courtedoux et toute la Basse-Allaine notamment) où des dizaines de famille subissent quotidiennement des intensités de bruit dépassant les normes admissibles légalement. C'est donc maintenant qu'il faut agir et se préoccuper de la qualité de vie de nos concitoyens et pas se contenter de dire que la Transjurane ou une route de contournement régleront, à terme, la question.

Si vous acceptez ce montant, il faudra naturellement ajouter 60'000 francs de rentrées à la rubrique 450.660.00; c'est la subvention fédérale de 30 % encore admise pour ce type d'investissement.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Équipement: Cette proposition d'augmenter de 200'000 francs l'allocation budgétaire n'est pas judicieuse. Ce type de travaux nécessite une planification et des études et il serait impossible aux Ponts et chaussées de dépenser ces 200'000 francs supplémentaires cette année, pour une simple raison de calendrier.

Les 150'000 francs inscrits au budget 2006 serviront à financer le mandat au bureau d'aide au maître d'ouvrage, la mise à jour du cadastre du bruit, les appels d'offres et les mandats d'étude des projets dans le but de pouvoir lancer la réalisation des premiers travaux concrets en 2007, alors avec une allocation budgétaire beaucoup plus importante.

Naturellement, Monsieur le Député, nous interviendrons sur les projets les plus urgents où effectivement, vous avez raison, il y a des problèmes de nuisances qu'il faut résoudre. A partir de 2007, nous pourrions disposer de projets concrets. Adopter cette proposition ne serait que symbolique et ne pourrait pas transformer les faits. Aussi, le Gouvernement vous demande de refuser cette proposition.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 39 voix contre 16.

Rubriques 470.562.00 et 470.650.00 – Subventions d'encouragement énergétique (page 234)

Gouvernement: 225'000 francs.

Commission: 325'000 francs.

M. Ami Lièvre (PS), rapporteur de la commission: Cette fois, c'est la commission unanime – je tiens à le préciser – qui propose d'ajouter 100'000 francs à ce poste de manière que le Service de l'énergie soit en mesure de répondre favorablement aux demandes de nos concitoyens en matière d'économies et de diversification des énergies.

Cette demande, consécutive à une motion de notre collègue Renée Sorg, est motivée par le fait qu'en 2005, seules 50 des 75 demandes ont pu être satisfaites, ce qui semble correspondre à une inégalité de traitement. En effet, il n'est pas toujours possible de connaître, au début d'une année, les améliorations que l'on sera amené à effectuer dans ce domaine, ce qui bien sûr défavorise certains par rapport à d'autres.

De plus, la question énergétique est essentielle pour nos pays si l'on pense à l'augmentation croissante du prix des énergies non renouvelables, le pétrole en particulier, et au phénomène désormais indiscutable du réchauffement climatique. Il est donc indiqué que l'Etat, pour quelque temps encore du moins, encourage une politique de diversification et d'économie en cette matière. La Confédération y est d'ailleurs également sensible puisqu'elle propose aussi, pour ce type d'investissement, une aide de 50 %, ce qui signifie qu'il faut ajouter, en revenu, 50'000 francs à la rubrique 470.660.00. Je vous remercie.

M. Laurent Schaffter, ministre de l'Environnement et de l'Équipement: Après l'augmentation du prix du mazout amorcée en 2004, effectivement, comme vous l'avez relevé Monsieur le Député, les demandes de subvention du domaine de l'énergie affluent. Si l'on ne dénombrait que 20 demandes de soutien pour du chauffage à bois en 2002, leur nombre s'élevait à 57 en 2005 et, sur ces 57 objets, seuls 31 purent être soutenus en 2005. Les 26 autres ont dû être reportés en 2006. Ajoutés aux 9 demandes reçues depuis le début de l'année, ce sont 70'000 francs qui sont déjà engagés uniquement pour le bois-énergie, c'est-à-dire plus de la totalité du montant réservé à cette source d'énergie pour 2006. Considérant cela, on doit admettre qu'aucune nouvelle demande en 2006 pour du chauffage à bois ne devrait pouvoir être soutenue si l'on ne prévoit pas à nouveau un report à l'année suivante alors que l'on attend une septantaine de demandes puisqu'on en dénombre déjà neuf à ce jour.

Malgré ce constat et pour des motifs d'économies, le Gouvernement vous recommande de refuser cette proposition de 100'000 francs et nous envisageons d'adopter en 2007 un nouveau mode d'attribution des aides afin qu'il n'y ait pas de projets qui soient prétérités.

Au vote, la proposition de la commission est acceptée par 46 députés.

Le président: Nous allons maintenant passer aux différentes propositions formulées globalement et que vous retrouvez sur une page complète. A noter que la première (prestations en nature) est retirée. Pour les autres, nous les traiterons, comme je vous l'ai indiqué la dernière fois, en deux blocs: le premier bloc concerne les dépenses de fonctionnement, à savoir les rubriques 310 à 319 et puis, dans un deuxième temps, la rubrique 506 qui concerne l'investissement.

Rubrique 310 – Fournitures, imprimés (page 338)

Gouvernement et majorité de la commission: 3'279'400 francs.

Minorité de la commission: 3'115'400 francs.

Rubrique 311 – Mobilier, machines (page 338)

Gouvernement et majorité de la commission: 679'600 francs.

Minorité de la commission: 611'600 francs.

Rubrique 313 – Autres marchandises (page 338)

Gouvernement et majorité de la commission: 3'369'100 francs.

Minorité de la commission: 3'200'600 francs.

Rubrique 315 – Entretien d'objets mobiliers (page 338)

Gouvernement et majorité de la commission: 2'261'700 francs.

Minorité de la commission: 2'148'600 francs.

Rubrique 317 – Dédommagements (page 338)

Gouvernement et majorité de la commission: 2'504'200 francs.

Minorité de la commission: 2'379'000 francs.

Rubrique 318 – Prestations de service (page 338)

Gouvernement et majorité de la commission: 13'765'400 francs.

Minorité de la commission: 13'077'100 francs.

Rubrique 319 – Cotisations et divers (page 338)

Gouvernement et majorité de la commission: 476'700 francs.

Minorité de la commission: 452'900 francs.

Mme Françoise Collarin (PDC), au nom de la majorité de la commission: Les réductions globales qui vous sont proposées dans le fonctionnement sont les rubriques qui sont représentées dans la récapitulation par genre des comptes.

Ces réductions présentent une redondance avec une proposition spécifique que vous venez d'accepter ou de refuser. Mais enfin il y a quand même des propositions qui ont été acceptées. La majorité de la commission vous propose donc de refuser cette double économie qui pourrait être faite sur ces rubriques.

M. Fritz Winkler (PLR), rapporteur de la minorité de la commission: Les dépenses de fonctionnement de l'Etat doivent être revues à la baisse, ceci afin de mieux correspondre aux moyens dont le Canton dispose. Une volonté politique claire doit être exprimée par le Parlement. Il faut que l'administration jurassienne modifie sa manière de gérer les dépenses courantes de fonctionnement. Des rationalisations au niveau des déplacements – même le chef du Contrôle des finances l'a fait remarquer à la commission de gestion et des finances – une économie sur les fournitures de bureau ou d'autres mesures permettraient de diminuer les frais généraux des genres de comptes 306, 310, 311, 313, 315, 317, 318 et 319.

On nous rétorque que des amendements globaux sur des genres de comptes sont problématiques. Le Parlement aurait-il préféré voter sur chaque rubrique contenant ces genres de comptes? Une séance supplémentaire aurait alors certainement été nécessaire.

Pour toutes les rubriques citées, une réduction linéaire est demandée, selon le détail fourni sur le document que vous avez reçu.

Afin d'éviter, comme dans le canton de Neuchâtel, de devoir prendre des mesures plus dommageables pour la population ou le personnel de l'Etat, les dépenses de fonctionnement doivent être réduites. Il en va également de la crédibilité de l'administration qui doit pouvoir s'adapter à une situation difficile pour les finances du Canton.

Pour marquer notre volonté d'inverser la tendance et de diminuer les déficits structurels récurrents, nous vous remercions de soutenir nos propositions.

M. Gérald Schaller, ministre des Finances: En préambule, je me pose des questions quant à la recevabilité de la proposition qui est faite ici. Vous avez constaté qu'elle porte sur la page 338 du document qui vous est remis. Cette page n'est plus à proprement parlé un élément du budget mais plutôt un commentaire. Dès lors, on voit mal qu'on puisse agir à ce niveau-là sans par ailleurs donner d'indications sur la façon dont les économies que l'on veut réaliser devraient se transcrire au niveau des budgets alloués pour les différentes unités administratives.

Cela étant, je constate que les rubriques 310 à 319, dont on parle maintenant, portent exclusivement sur des dépenses en biens, services et marchandises. Or, le budget 2006 traduit, dans ce type de dépenses, des efforts considérables qui ont permis d'avoir un budget 2006 qui se situe, pour ce type de dépenses, en dessous du budget 2005. Si l'on compare le volume total de ces dépenses à ce qui se pratique dans d'autres cantons, on voit que, dans le Jura, les dépenses en biens, services et marchandises, en comparaison intercantonale, sont les plus basses de Suisse.

Un effort important a donc déjà été réalisé en ce domaine dans le cadre du processus budgétaire et je ne vois pas qu'on puisse aller au-delà sans priver l'administration des instruments nécessaires à l'exécution des tâches qui lui sont confiées.

Prenons par exemple la rubrique 310: le budget 2006 boucle avec des charges qui sont inférieures de 4 % à celles qui avaient été acceptées au budget 2005. Pour la rubrique suivante (311), le différentiel par rapport au budget 2005 est de 12 %. Un effort donc considérable a donc déjà été réalisé. On ne voit pas que l'on puisse aller au-delà et, pour ces motifs, je vous recommande de rejeter la proposition du groupe PLR.

Le président: Je vous propose donc de passer au vote par bloc et non par rubrique puisque le principe est connu et il est le même appliqué à chaque rubrique. Donc, s'il n'y a pas d'opposition à ce mode de faire, on va passer au vote.

Au vote, les propositions du Gouvernement et de la majorité de la commission sont acceptées par 34 voix contre 14.

Rubrique 506 – Machines, véhicules (page 342)

Gouvernement et majorité de la commission: 5'179'500.

Minorité de la commission: 4'267'500.

Mme Françoise Collarin (PDC), au nom de la majorité de la commission: Cette rubrique 506 fait partie des investissements. Donc, nous refusons cette proposition puisqu'elle entre également dans ce récapitulatif et que nous avons jugé qu'il n'est pas bon d'appliquer ce genre de proposition.

M. Fritz Winkler (PLR), rapporteur de la minorité de la commission: Le souci inhérent à cette proposition est le même que pour les amendements précédents.

Les investissements dans le mobilier, les machines et les véhicules n'ont cessé de croître depuis quelques années. Entre les comptes 2004 et le budget 2006, on constate une

augmentation de 45 % ! Sans aucun doute, certaines acquisitions peuvent être différées dans le temps; tous les remplacements sont-ils justifiés? Les modèles choisis sont-ils les plus proches des besoins réels?

Cette proposition de ramener les investissements des comptes 506 au montant du budget 2005 nous semble acceptable. Elle représente une diminution d'environ 17 % par rapport au budget 2006 tel que proposé par le Gouvernement.

Bien conscients qu'une diminution linéaire n'est ici pas adéquate, nous demandons que cette économie soit réalisée d'entente avec les chefs de service. Ils sont en effet les mieux placés pour déterminer quels projets sont prioritaires ou non. Il n'est pas du rôle du Parlement de connaître les détails et les objectifs liés à ces investissements. C'est pourquoi un amendement sur le genre de compte nous semble la meilleure solution.

M. Gérald Schaller, ministre des Finances: Outre qu'elle est irrecevable, cette proposition me paraît totalement irréaliste! On a effectivement une augmentation, si l'on compare les budgets 2005 et 2006, de 900'000 francs pour ce type de dépenses. Cette augmentation est simplement liée au fait que le financement des acquisitions ou du renouvellement du parc informatique de l'Etat par leasing a été supprimé et que l'on a transféré du compte de fonctionnement un montant de 900'000 francs au compte des investissements.

Si, aujourd'hui, la proposition de la minorité devait passer le cap de ce Parlement et que l'on réduise la rubrique d'un montant de quelque 900'000 francs, je ne vois pas comment on pourrait mettre en œuvre une telle mesure, sauf à décréter que l'on ne remplace plus aucun ordinateur, aucun poste personnel, au sein de l'administration.

S'agissant des véhicules de l'Etat, ils sont remplacés avec parcimonie et lorsque le besoin s'en fait strictement sentir, à savoir lorsque le véhicule a atteint un tel kilométrage qu'il n'est plus financièrement justifié de continuer avec ce véhicule et que son changement est absolument nécessaire.

Cette mesure n'est donc pas réaliste et ne peut pas être mise en œuvre. Si elle était acceptée, cela déboucherait inmanquablement sur la nécessité pour le Gouvernement de requérir, tout au long de cette année, des crédits supplémentaires pour faire face aux besoins auxquels nous allons inmanquablement être confrontés.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 38 voix contre 12.

Le président: Nous sommes arrivés maintenant au terme de l'examen de détail du budget. Avant de passer à la lecture de l'arrêté, est-ce que l'on souhaite revenir sur l'une ou l'autre rubrique? (*Brouhaha.*) Monsieur le député Michel Probst, vous avez la parole.

Rubrique 101.301.02 – Economies brutes sur charges de personnel (page 50)

Proposition du groupe PLR: -2'000'000.

M. Michel Probst (PLR): En vertu de l'article 26 de notre règlement, je souhaite, au nom du groupe libéral-radical, que l'on revienne à l'amendement 1. Qui peut être surpris par ailleurs qu'il en soit ainsi?

Suite à notre départ lors de la session du 25 janvier, d'aucuns ont employé les expressions «dénî démocratique» et «manque d'honneur à la démocratie» alors qu'ils ne sont aucunement offusqués du simulacre démocratique entourant les votes après la pause, en abusant des articles 23 et 63 du règlement du Parlement, en dehors des usages parlementaires.

Force est de constater qu'il n'est pas normal de contester un vote et d'en réclamer une contre-épreuve après la pause usuelle, dont l'ouverture clôt la discussion, et tirant parti, en cela, du départ de députés.

S'agissant de la contre-épreuve qui doit être immédiate, nombre de règlements parlementaires mentionnent qu'il est interdit de prendre la parole entre les deux épreuves d'un vote, l'épreuve et la contre-épreuve. Il y est fait mention bien sûr également de la motion d'ordre qui doit être discutée et mise au vote avant la discussion sur le fond. Toute autre interprétation peut conduire un élu à demander plusieurs contre-épreuves, espérant par là un renversement de la situation.

C'est pourquoi, considérant le déroulement des votes, après la pause, contraire à l'esprit de notre règlement, nous avons fortement marqué notre désapprobation. Nous espérons que pareils faits ne se reproduisent plus!

Le groupe libéral-radical demande que le Parlement se prononce à nouveau sur l'amendement 1 dont je rappelle brièvement le contenu. Le but poursuivi par notre proposition, appuyée par la majorité de la commission de gestion et des finances, de réduire de 1 % les charges salariales brutes, sans licenciement ni réduction de salaire, à la faveur de départs en retraite et de changements professionnels, se rapporte à la diminution des cinquante postes proposée par le Gouvernement lors du débat parlementaire de 2003 portant sur le plan financier. Pour la Conférence des chefs de service et pour mémoire, «il s'agit notamment de regrouper certains services, d'évaluer rigoureusement chaque poste et de redéfinir le standard de certaines prestations».

Nous voulons faire pression et, pour nous, il n'est ni simpliste ni irréaliste, ainsi que certains semblent l'affirmer, de rappeler au Gouvernement son engagement, à savoir sa proposition de diminution intégrée à son programme politique et acceptée par la majorité des députés.

Il y a nécessité de restructurer le rôle de l'Etat, d'en débattre dans un climat serein et respectueux des opinions.

M. Pierre-André Comte (PS), président de groupe: Je n'avais pas envie de monter ce matin. Je ne m'imaginai pas que Monsieur le député Probst prendrait le risque de déclencher à nouveau une polémique. J'aimerais simplement lui répondre sur quelques points.

D'abord, je constate avec un très très grand plaisir que le président du groupe radical prend connaissance du règlement du Parlement aujourd'hui! Il aurait dû savoir le mois passé qu'une disposition permettait de revenir, comme quand on traite une loi, sur l'une des dispositions budgétaires. Il y a une lacune en ce qui concerne la connaissance du règlement, Michel, et c'est dommage que vous n'ayez pas utilisé cette possibilité-là, cela d'autant plus quand même que le groupe parlementaire radical ajouté au groupe démocrate-chrétien représentent la majorité absolue de ce Parlement! Il n'était donc pas impensable de rester dans la salle pour obtenir une nouvelle majorité.

Le fait que des députés ensuite partent à la maison, quittent leur siège, ne peut pas être invoqué comme une

excuse parce qu'alors là il faudrait peut-être leur suggérer de restituer une part de leurs jetons de présence. (*Une voix: «Bravo!»*) (*Applaudissements.*)

Maintenant, au sujet de la motion d'ordre, je rappelle tout de même – je n'ai pas envie de polémiquer – que je l'ai faite uniquement sur la suggestion du président du Parlement jurassien parce que celui-ci, les membres du Gouvernement, la majorité des membres de ce Parlement étaient complètement persuadés que le vote n'était pas correct. Donc, il n'y a pas eu de manœuvre et d'ailleurs vous auriez dû, tactiquement ou plutôt intellectuellement, penser qu'il fallait quitter la salle au premier vote, après la motion d'ordre mais pas après avoir voté sur le fond.

Et bien, puisque nous sommes au fond, je me permets de dire simplement une chose: nous considérons que cette proposition n'est pas valable. Le ministre des Finances a considéré aussi lui-même qu'elle n'était pas réalisable.

Je rappelle aussi que, pour ce qui concerne cette politique de restriction budgétaire ou de cette volonté de s'occuper correctement des affaires de l'Etat, elle existe depuis l'entrée en souveraineté et que depuis 1979, Monsieur le député Probst, les partis politiques qui partagent votre opinion ont la majorité absolue dans ce Parlement!

M. Rémy Meury (CS-POP), président de groupe: Je crois qu'il serait bon qu'on finisse quand même une fois avec ce budget. Donc, je ne vais pas revenir sur les causes du départ d'une partie du Parlement dernièrement mais simplement indiquer qu'effectivement, en utilisant un artifice réglementaire, on n'aurait pas eu besoin de motion d'ordre et peut-être qu'on aurait gagné aujourd'hui, Pierre-André! Si tu avais utilisé l'artifice réglementaire qui est utilisé aujourd'hui par les autres! Je ne souhaite pas revenir là-dessus. Il y a un nouveau vote qui va avoir lieu.

Je ne souhaite pas non plus refaire le débat complet mais j'aimerais quand même, par rapport à ce que j'ai entendu dire du président de la CGF (que j'ai bien compris par rapport à la proposition que nous avons faite sur les prisons de Porrentruy) qu'il considère – j'aimerais bien qu'il l'applique en l'occurrence – qu'on ne fait pas pression sur le Gouvernement à travers une rubrique budgétaire! Ici, c'est manifestement ce que souhaitent faire le groupe PDC et le groupe radical.

J'aimerais aussi dire à Michel Probst que cette rubrique ne va pas simplement faire pression sur les cinquante postes qu'il était prévu de réduire dans l'administration. Cela va bien au-delà. On s'est battu ensemble pour une autre cause, sur la base de l'égalité de traitement. Ici, il est normal que le Gouvernement, si on lui impose ces 2 millions d'économies, sur la base d'une égalité de traitement, estime qu'il y a 1 million d'économies à faire dans l'administration et 1 million dans l'enseignement.

Alors, si ça dépasse la pression, on arrive à des éléments concrets et, concrètement, qu'est-ce que cela veut dire? Et bien, cela veut dire que le Gouvernement, en respectant toute la procédure réglementaire pour appliquer ces 2 millions en 2006, devra trouver 80 postes dans l'enseignement et dans l'administration car il faut six mois de délai de licenciement, sans parler encore des recours et des oppositions possibles. Donc, ce n'est pas avant le mois d'octobre que des mesures véritables pourront être prises dans l'administration; dans l'enseignement, même pas au mois d'octobre puisque le délai de six mois est déjà dépassé: on ne peut pas licencier en cours d'année qui aurait débuté et elle débute le 1^{er} août. Donc, honnêtement, ce n'est pas applicable et je crois qu'il

faut s'en rendre compte aujourd'hui, bien réfléchir aux conséquences que cela pourrait effectivement avoir.

Dans le domaine administratif, ce sera la suppression inévitable de prestations mais celles-ci ne sont pas décrites. On ne nous indique pas quelles sont les prestations qui devront être supprimées et je crois que, cela, c'est essentiel. Et puis, dans le domaine de l'enseignement, on ne peut pas réduire la masse salariale simplement en disant qu'il y aura moins d'enseignants. S'il y en a moins, il y a moins de classes, il y a plus d'élèves par classe et je crois que c'est quelque chose qu'une bonne partie, même une majorité de ce Parlement a toujours voulu combattre en essayant d'assurer une école de qualité dans notre Canton.

M. Vincent Theurillat (PCSI): J'ai heureusement eu la chance de ne pas être présent lors de la séance précédente! Cela dit, le groupe PCSI refusera la baisse salariale de 1 % pour les raisons suivantes:

La situation actuelle en matière d'effectifs du personnel est aujourd'hui stabilisée et, souvent, les nouveaux postes sont liés à de nouvelles tâches.

Cette proposition n'est pas étayée, ni étudiée. Chacun ici sait qu'elle n'est pas réalisable.

Les fonctionnaires jurassiens sont déjà pénalisés – c'est un rappel – en ne touchant qu'une partie de leur renchérissement en 2006.

Une baisse de la masse salariale de 1 %, non accompagnée de mesures structurelles – et je le répète – non accompagnée de mesures structurelles, serait un mauvais signal pour les entreprises privées. En effet, celles-ci pourraient être tentées d'aller dans le même sens en se servant de l'exemple étatique.

M. Ami Lièvre (PS): Peut-être en tant que membre de la commission puisque j'étais le porte-parole à la dernière séance, cette fameuse dernière séance, de la minorité de la commission. Et bien, je pense pouvoir le rester et je suis sûr que la minorité de la commission et le groupe socialiste, qui s'est déjà exprimé, sont naturellement toujours opposés à cette proposition. Nous savons bien que les arguments que nous pourrions invoquer n'auront plus d'incidence sur votre vote; je les rappelle toutefois succinctement:

Le Gouvernement a engagé un processus de rationalisation de la fonction publique qui permet d'intégrer à la réflexion tous les acteurs concernés. Cette méthode, probablement plus lente et moins spectaculaire que celle qui nous est proposée aujourd'hui par la droite de ce Parlement, est certainement beaucoup moins démotivante pour les agents de la fonction publique, donc positive pour les usagers. Cette manière d'agir dans le respect des personnes et des procédures recueille notre adhésion.

Nous restons persuadés que la situation financière du Canton, moins dramatique que ne le prétendent les représentants de la majorité, permet cette approche.

La proposition qui nous est faite est irréaliste, sinon simpliste collègue Probst, en raison des délais de résiliation nécessaires et du fait que le processus d'encouragement à la retraite anticipée a été supprimé, par les mêmes d'ailleurs qui réclament aujourd'hui des suppressions de postes immédiates!

Il s'agit enfin d'un geste de défiance, que nous n'approuvons pas, vis-à-vis du Gouvernement, du ministre des Finances en particulier, pourtant connu pour sa recherche quasi obsessionnelle d'économies! (*Rires.*)

M. Serge Vifian (PLR): Permettez-moi d'intervenir sur la forme. «A moi, (Pierre-André) Comte, deux mots», eut dit Corneille.

En réprimandant – l'attitude du magister – ces députés qui quittent l'hémicycle avant l'heure, vous avez fait un pied de nez mérité à ceux de vos collègues qui ont un statut d'indépendant et qui doivent combiner activités parlementaires et activités professionnelles. (*Brouhaha.*)

Il serait évidemment hautement souhaitable que tous les parlementaires soient appointés par les corporations de droit public et n'aient de compte à rendre qu'à elles.

Hélas, quelques brebis égarées, les moins intelligentes assurément, n'en ont pas eu la capacité et doivent gagner leur vie en mettant leur force de travail au service – enfer et damnation! – de l'économie ou en fourvoyant leurs inégales capacités dans des occupations sans intérêt comme l'agriculture, le barreau, la médecine, etc.

Robert Musil leur a consacré un roman inachevé, «L'homme sans qualités». J'en livre deux passages à votre méditation: «C'est ainsi que le commerçant à qui la grandeur est aussi indispensable qu'une boussole, a dû recourir à ce tour de passe-passe démocratique qui consiste à remplacer l'efficacité non mesurable de la grandeur par la grandeur mesurable de l'efficacité». Mais aussi: «Les fonctionnaires de la foi régulièrement payés par la communauté ne permettent pas qu'on badine avec les règlements».

Mais je m'égare. Il n'est point question ici de grandeur, tout au plus – et vous y avez pertinemment insisté – de connaissance du règlement. Matière dans laquelle vous excellez et qui vous permet de rabattre leur caquet à tous ces cuistres qui arrivent en retard, partent à l'avance, sont des mauvais perdants (eux qui n'avaient gagné que deux fois sur trois) et donnent du Parlement une image pitoyable. Pas comme le groupe socialiste qui demande des contre-épreuves jusqu'à ce qu'elles lui soient favorables!

L'histoire parlementaire s'est enrichie d'un nouveau chapitre. Elle vous aura permis de pourfendre les fossoyeurs de l'arithmétique et de désigner les pressés à la vindicte publique. Ainsi, personne n'aura fait sa besogne mais tout le monde aura fait son devoir. Que grâce vous en soit rendue et passons à autre chose!

M. Michel Probst (PLR), président de groupe: Très brièvement en particulier pour répondre à notre collègue du groupe PCSI et lui dire que nous n'avons parlé ni de réduction de salaire, ni de licenciement. (*Brouhaha.*) Alors, il ne fallait pas, à l'époque, que le Gouvernement parle de ces 50 postes puisque c'est quand même sa proposition qui a été discutée dès 2003 et qui a été acceptée par la majorité du Parlement.

Ce que nous souhaitons, c'est qu'il y ait pression de manière qu'on restructure l'Etat et en tous les cas qu'on repense le rôle de l'Etat. C'est tout.

M. Vincent Theurillat (PCSI): Je voulais juste dire qu'on ne devrait pas parler de pression sur le Gouvernement. Je vous rappelle que les effectifs n'ont pas augmenté durant cette législature. Ils se sont accrus durant les législatures précédentes. Ah si, Madame Christe, demandez la courbe des effectifs! Madame Seydoux, excusez-moi! Demandez la courbe des effectifs, elle est connue.

Je vous rappelle qu'une réforme administrative avait été mise au point il y a très longtemps, qu'on a répondu durant quatre mois à ce micro à nos questions que les problèmes

seraient réglés par cette réforme administrative qui devait diminuer l'effectif de l'Etat de 50 personnes. Le résultat de cette réforme a été qu'on a eu 50 effectifs de plus!

Aujourd'hui, le Gouvernement tente de stabiliser ces effectifs et je ne crois pas qu'on peut lui mettre la pression pour en faire plus.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, présidente du Gouvernement: J'ai le sentiment qu'on parle tous beaucoup par rapport à cette proposition de diminution de 1 % de la masse salariale mais qu'en fait personne n'écoute personne parce que, ce qui intéresse, c'est le vote final et pas les arguments! Et je trouve que c'est quand même extrêmement réducteur parce que ce devraient être les arguments qui permettent de décider, de délibérer, de débattre, comme vous le dites tous, sereinement!

Je vais reprendre quand même quelques brefs arguments. Je ne vais pas vous refaire toute la démonstration visant à montrer l'impossibilité de la démarche sur ce budget-ci mais, j'entends, je crois rêver! On ne veut pas licencier, on ne veut pas diminuer les salaires, on ne veut pas dire sur quelles prestations on veut se prononcer. Quand je dis «je crois rêver», c'est plutôt je crois vivre un véritable cauchemar! Bien sûr que c'est le boulot du Gouvernement mais je vous rappelle qu'il est venu à deux reprises avec des propositions. Une fois, cela ne correspondait pas à la question de l'équité; je n'étais pas très fière de ma proposition concernant l'échelle de traitement des enseignants mais c'était une proposition, qui a été refusée. Il y a eu une proposition d'augmentation de pensum et elle a été refusée. Il y a des propositions. Je me réjouis de vous voir vous prononcer sur les offices d'état civil, si vous serez d'accord en fin de compte de les maintenir sur Delémont! Ce sont là des propositions de regroupement, des propositions d'économies. Déjà, il y a eu une question écrite sur ce sujet-là. En fait, c'est simple de dire que c'est le travail du Gouvernement mais c'est un travail commun ensuite que de décider de choses plausibles.

J'ai bien compris: pas de diminution de salaires, pas de licenciement. Il n'y a plus de programme de retraite anticipée. Il faut être équitable entre fonction publique et secteur de l'enseignement et de la formation. Enseignement et formation, la quasi totalité des budgets, c'est la masse salariale. Cela signifie donc, pour le secteur de l'enseignement, des fermetures de classes. Et je dois dire – je vous en félicite parfois – que ce sont les mêmes députés que je retrouve en face de la table lorsqu'il s'agit de fermer des classes parce qu'on ne parle pas d'augmenter les effectifs. Qu'est-ce que cela signifie à Bonfol que d'augmenter les effectifs quand il y a cinq ou six ou huit élèves? Rien. Ce que cela signifie, c'est qu'on doit fermer. Et puis fermer une classe, cela ne se fait pas d'une année à l'autre; parfois, cela se fait sur deux ou trois ans parce qu'il faut organiser un regroupement scolaire, il faut voir la question des transports, la question de la garantie de l'emploi aux enseignants nommés, la réalité des communes parce qu'effectivement, pour une commune, de ne plus avoir par exemple de classe enfantine, c'est un élément sensible. Et tout le monde reconnaît ces éléments sensibles. Donc, laissez un tout petit peu de temps au temps pour que les choses qu'on décide soient cohérentes!

Un autre exemple: le Clos-du-Doubs, auquel j'ai écrit. Effectivement, les effectifs scolaires ne permettent plus de maintenir à très long terme l'école enfantine. Je regarde le collègue député (le député qui monte aussi vu qu'on a parlé de ma collègue ministre), je veux dire qu'il a signé et en toute

bonne foi un courrier demandant à ce qu'on ne ferme pas et de surseoir à cela. Il est de bonne foi, il ne veut pas cela pour sa région, il a probablement raison mais il faut qu'on débâte sereinement. Que fait-on pour le Clos-du-Doubs? Comment organise-t-on le transport scolaire? Est-ce qu'on va sur Saint-Ursanne? Au contraire, est-ce qu'on maintient une école enfantine décentralisée comme elle l'est? C'est cela la réalité. Dans le secteur de l'enseignement, ce sera des fermetures plus massives de classes.

Dans le secteur de la formation professionnelle, c'est la même chose. La plupart des dépenses sont de la masse salariale. Et on doit se profiler, on doit maintenir des offres de qualité dans le secondaire II. Si l'on ne peut pas les maintenir, je veux dire, ce n'est pas comme cela un environnement paisible et serein; il y a une concurrence. Certaines classes vont se fermer, certaines filières de formation seront abandonnées. On ira peut-être sur le canton de Neuchâtel ou dans le Jura bernois mais peut-être qu'on ira bien plus loin et, en même temps, on sait que les jeunes qu'on forme ici, c'est une force de travail par la suite mais c'est également tout un environnement utile. Tout le monde parle de la qualité de la formation, de l'éducation mais on ne nous donne pas les moyens. Donc, excusez-moi du peu!

D'autre part, en termes d'équité. Je pense que vous avez été extrêmement courageux parce que vous n'avez quand même pas osé mettre la compresse en disant qu'il fallait également une diminution de la masse salariale de l'Hôpital du Jura! Parce qu'on voit bien les débats qu'on a eus concernant la logique de réorganisation. Mais si l'on veut être logique jusqu'au bout, indépendamment de l'Hôpital du Jura, il y a toutes les institutions subventionnées. Comment expliquez-vous qu'on devrait diminuer de manière drastique les postes à l'administration et pas par exemple dans des services qui me sont très proches, les services sociaux régionaux, la fondation «Pérène» et d'autres encore? Donc, toujours cette notion d'équité, que je trouve à géométrie très variable.

Voilà pour les quelques arguments. Je ne vais pas prolonger parce que j'ai l'impression que cela ne sert pas à grand-chose vu que c'est uniquement le vote qui intéresse! Mais j'en appelle à votre responsabilité, j'en appelle à la logique politique et non pas simplement à la logique punitive ou bien à celle de confronter le Gouvernement face à ses incapacités. On a dit que c'était extrêmement difficile et qu'on n'arriverait pas à la réduction des 50 postes dans l'administration. Et bien oui, mais on travaille sur le long terme pour y parvenir et ce n'est pas en nous demandant, jusqu'à la fin de l'année, de diminuer la masse salariale qu'on fait preuve de courage politique! Ce dernier veut d'être serein et de renoncer à cette mesure. Je vous remercie de votre attention. *(Quelques applaudissements.)*

Au vote, la proposition du groupe PLR est acceptée par 31 voix contre 25.

Le président: Nous allons passer maintenant à l'examen de l'arrêté proprement dit que vous trouvez en dernière page de votre document.

M. Pierre-André Comte (PS), président de groupe: Monsieur le Président, je demande une suspension de séance de quelques minutes.

Le président: Votre proposition est acceptée. Vous avez cinq minutes de suspension de séance.

(La séance est suspendue durant quelques minutes.)

Le président: Par courtoisie, nous allons attendre que nos collègues socialistes soient installés. Nous allons donc reprendre l'examen de l'arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2006.

Les articles de l'arrêté sont adoptés sans discussion.

Titre et préambule

M. Pierre-André Comte (PS), président de groupe: Je ne vais pas revenir évidemment sur le débat de fond qui vient de se dérouler devant nous. Simplement pour remarquer, avec le groupe socialiste, que les arguments qui vous ont été livrés par Madame la présidente du Gouvernement étaient cohérents, le sont, le restent.

Vous savez très bien que vous avez pris une décision qui va à l'encontre du bon sens, des intérêts de l'Etat et, par conséquent, en raison de cette attitude qui n'est pas correcte, qui n'est à notre avis politiquement cohérente, nous ne pouvons pas voter le budget de l'Etat. Mais nous n'adopterons pas l'attitude des partis politiques qui ont fait la brillante démonstration du mois dernier. Nous considérons que l'Etat jurassien a besoin d'un budget. Nous nous requérons à la majorité qui va se dégager de ce vote et, par conséquent, nous nous abstenons.

Au vote, l'arrêté est adopté par 34 voix contre 5.

Compte administratif après décision du Parlement:

	PROJET DE BUDGET 2006		BUDGET DÉFINITIF 2006	
	Charges	Produits	Charges	Produits
FONCTIONNEMENT				
Charges et revenus	690'365'900	677'615'300	688'415'900	676'932'800
Excédent de charges		12'750'600		11'483'100
INVESTISSEMENTS				
Dépenses et recettes	55'751'700	15'646'500	55'881'700	15'891'500
Investissements nets		40'105'200		39'990'200
FINANCEMENT				
Investissements nets	40'105'200		39'990'200	
Amortissements		33'000'000		33'000'000
Excédent de charges	12'750'600		11'483'100	
Insuffisance de financement		19'855'800		18'473'300
VARIATIONS AU BILAN				
Insuffisance de financement	19'855'800		18'473'300	
Report au bilan (passifs)	48'646'500		48'891'500	
Report au bilan (actifs)		55'751'700		55'881'700
Diminution de la fortune		12'750'600		11'483'100
Degré d'autofinancement		50,49 %		53,81 %

Le président: L'Etat jurassien a un budget. Madame et Messieurs les Ministres, à vous de le gérer au mieux en espérant que les comptes soient meilleurs que le budget.

J'interromps ici la séance et vous fixe rendez-vous, pour la suite de la journée, à 14.30 heures.

(La séance est levée à 12.25 heures.)